



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2015 à 19h00 en Mairie

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 1/04/15 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

Présents (38): M. Jean-Loup METTON, Mme Claude FAVRA, Mme Dominique GASTAUD, M. Antoine BOUCHEZ, Madame Gabrielle FLEURY, M. Joël GIRAULT, Mme Carole HIRIGOYEN, M. Patrice CARRE, Mme Nicole GIBERT, M. Pascal HUREAU, Madame Marie COLAVITA, M. Jean LAURENT, M. Alain MILLOTTE, Monsieur Jacques DUCHESNAY, Madame Marie-José RAMBEAU, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Liliane GRAÏNE, Madame Françoise DECORDE, Mme Odile CABANNA-GRAVIER, Monsieur Eric CASTIGNOLI, Monsieur Karim TAKI, Madame Laurence CHARREYRE, Monsieur Patrice ONDOUA, Monsieur Etienne LENGEREAU, Mme Bénédicte LORSIN-CADORET, Madame Gwenola RABIER, Monsieur Benoît SABBAGH, Madame Linda ISKER, Madame Caroline ESTEVENON, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Clément FORESTIER, Madame Charlotte BAELDE, Madame Marie-Cécile MARSONE, Mme Carmelina DE PABLO, Mme Anne BELHEUR, M. Claude DROUET, M. Paul-André MOULY, Monsieur Boris GILLET

Donnant pouvoir (4) :

M. Thierry VIROL à M. Patrice CARRE

Monsieur Pierre PERROCHEAU à Madame Marie-Cécile MARSONE

Madame Dominique ARMANO-PELLAN à Mme Carmelina DE PABLO

M. Joaquim TIMOTEO à M. Paul-André MOULY

Absents (1) : Monsieur David CAMUS

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. BIN, M. PRAMOTTON, Mme MICHEL, Mme VERGARA, M. CRUCHAUDET, M. MAGRO, M. BOUSQUET, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : Mme AUSTIN.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame MARSONE** est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice de M. Jean-Loup METTON ».

Après avoir pris connaissance du rapport qui leur a été distribué, les élus acceptent à l'unanimité cet ajout.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12/03/15 : Adopté à la majorité – Abstention du groupe socialistes, radical de gauche, Europe écologie les verts, communistes et indépendant et de M. GILLET ;

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Administration générale :

DC 2015-37 Défense des intérêts de la ville confiée au cabinet LLC & Associés - recours pour violation supposée de droits patrimoniaux et moraux

DC 2015-50 Acceptation d'un contrat de licence de réutilisation des données publiques (carte postale représentant l'avenue Aristide-Briand dans les années 1920 afin d'illustrer un documentaire sur Jérôme LEJEUNE, petit-fils de l'ancien maire Louis LEJEUNE, né à Montrouge en 1926 • 20 €)

Finances :

DC 2015-57 Suppression de la régie de menues dépenses du transport et de l'hébergement des agents en mission de la Ville de Montrouge - Cessation des fonctions du régisseur titulaire et suppléant de la dite régie d'avances (doublon avec une autre régie)

Marchés publics - contrats de prestations :

DC 2015-38 Réalisation d'un baromètre territorial annuel (18 800 € HT)

DC 2015-39 Convention entre Jean-Michel Alberola, artiste invité d'honneur du Salon de Montrouge, et la Ville de Montrouge (15 000 € TTC pour la production des œuvres et 2 000 € TTC pour la cession des droits de reproduction)

DC 2015-44 Marché n°2013-35 - Travaux de restauration de l'église Saint Jacques Le Majeur / Lot 5 - Métallerie - Serrurerie / Avenant n° 1 (avancement en tranche ferme de travaux prévus en tranche conditionnelle n° 1 • sans incidence financière)

DC 2015-45 Marché n°2014-05 - Travaux de restauration de l'église Saint Jacques Le Majeur / Lot 4 - Vitraux / Avenant n° 1 (travaux supplémentaires nécessités par des découvertes archéologiques et demandes complémentaires de la maîtrise d'œuvre, moins-values résultant de la simplification des installations de chantier • diminution de 162,80 € HT, soit 0,12 %)

DC 2015-46 Marché n°2013-35 - Travaux de restauration de l'église Saint Jacques Le Majeur / Lot 3 - Menuiseries extérieures et intérieures - Signalétiques / Avenant n° 1 (avancement en tranche ferme de travaux prévus en tranche conditionnelle n° 1 et inversement, travaux supplémentaires nécessités par des découvertes archéologiques • + 16 362,51 € HT, soit 4,98 %)

DC 2015-31 Mission de relation presse et de partenariat médias pour le 60^e Salon de Montrouge (20 125 € HT)

DC 2015-40 Convention de partenariat entre Tribew et la Ville de Montrouge (réalisation d'un eBook « lauréats 2015 » pour le Salon de Montrouge et réalisation de trois eBooks « de Montrouge à Tokyo », en contrepartie d'une visibilité du partenaire)

DC 2015-62 Convention de partenariat concernant la réalisation des analyses de biologie médicale (prestations destinées à assurer la continuité de service, à la suite de la fin anticipée du marché qui liait la Commune aux laboratoires d'analyse médicales du CMS de Malakoff et dans l'attente de la passation d'un nouveau marché)

DC 2015-64 Marché de travaux d'aménagement pour les expositions organisées par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Montrouge au Beffroi (suivant bordereau des prix, avec un montant maximum par période de 105 000 € HT)

DC 2015-66 Marché de régie publicitaire du magazine municipal et du guide de la saison culturelle (65% des recettes publicitaires reversées à la Commune)

DC 2015-65 Réservation d'un lieu d'hébergement proposant des espaces de travail les 8 et 9 octobre 2015 (22 420 € HT)

DC 2015-67 Gestion des abonnements à des journaux, revues et périodiques - Marché n° 2013-33 - Avenant n° 1 (augmentation du montant maximum annuel pour 2014, compte tenu des nombreux extraits référencés à l'Argus de la Presse, nés de pics d'actualité)

Urbanisme :

DC 2015-35 Maison des associations - convention au profit de la compagnie d'Ère de Rien (à titre gracieux)

DC 2015-55 Convention d'occupation de la Distillerie au profit de l'Association Sublime Théâtre (à titre gracieux)

DC 2015-56 19 rue Henri Barbusse - convention d'occupation au profit du Secours Catholique (à titre gracieux)

Manifestations - Spectacles :

DC 2015-36 Contrat établi avec la Ferme de Tiligolo (crèche Anne de Gaulle) (565 € TTC)

DC 2015-42 Contrat relatif au spectacle 'Avion' (700 € TTC)

DC 2015-43 Contrat établi avec l'association Le plus petit cirque du monde (279,32 € TTC)

DC 2015-48 Contrat relatif à la conférence 'Le burn-out ou quand le travail rend malade' (200 € TTC)

DC 2015-49 Contrat relatif à la conférence 'L'Exploration des mondes habitables en dehors de la Terre' (500 € TTC)

DC 2015-51 Convention de mise à disposition du Beffroi au profit de l'association Guitares au Beffroi relative à l'organisation de la 3e édition du festival 'Guitares au Beffroi' (à titre gracieux)

DC 2015-52 Contrat de cession avec l'Association Bralu Jurjanu Biedriba relatif à l'organisation du spectacle 'Duet VINS & VINA' dans le cadre de la Semaine européenne (1 632 € TTC)

DC 2015-53 Contrat de cession avec l'association Bralu Jurjanu Biedriba relative à l'organisation du spectacle 'L'Ensemble Riga saxophone quartet (Rigas saksofonu kvartets)' dans le cadre de la Semaine européenne (2 220 € TTC)

DC 2015-54 Contrat de cession avec la société Pierre Masson Productions relatif à l'organisation du spectacle 'PROF !' (4 478,47 € TTC)

DC 2015-58 Convention de partenariat entre la ville de Montrouge et Artyfamily dans le cadre de la 60^e édition du Salon de Montrouge (5 visites pour enfants, exposition « jeunes commissaires » et exposition du Prix Kristal chez Artyfamily, en contrepartie d'une visibilité du partenaire)

DC 2015-59 Convention de financement entre la Ville de Montrouge et la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP), dans le cadre de la 60^e édition du Salon de Montrouge (aide financière de 15 000 € servie par l'ADAGP à la Ville, en contrepartie de la mise en place d'opération de suivi des artistes et du versement de six bourses de 500 € chacune à des artistes)

DC 2015-60 Contrat d'exposition entre la Ville de Montrouge et Stéphane VIGNY, dans le cadre de la 60^e édition du Salon de Montrouge (exposition hors les murs, dans le square Renaudel • 7 000 € TTC)

DC 2015-61 Contrat d'exposition entre la Ville de Montrouge et Simon NICAISE, dans le cadre de la 60^e édition du Salon de Montrouge (exposition hors les murs, dans le square de l'Hôtel de Ville • 7 000 € TTC)

DC 2015-63 Contrat établi avec Mme Traoré Fouma, artiste musicien conteur (240 € TTC)

DC 2015 – 35 : A la question de M. MOULY de savoir si les frais de transport sont compris dans le montant indiqué, il est répondu que le montant indiqué correspond à l'ensemble des frais du séjour.

FINANCES

1 - Budget principal - compte administratif 2014

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2015-13

Le compte administratif de l'année 2014, retrace l'intégralité de l'exécution du budget de ce dernier exercice et il se clôture sur un résultat excédentaire de plus de 16 Millions d'Euros, supérieur à celui déjà conséquent de 2013.

Les dotations de l'Etat sont en forte diminution en 2014, et les dispositifs de péréquation auxquels nous sommes assujettis viennent dangereusement minorer nos recettes fiscales, alors

même que celles-ci s'avèrent en stagnation, nous avons cependant pu maintenir un haut niveau d'investissement, sans recourir à l'emprunt, et en maintenant notre fiscalité à un niveau égal. Comme chaque année, nous retrouverons les abréviations habituelles (CA pour Compte Administratif, BT pour Budget Total, et BP pour Budget Primitif).

LE FONCTIONNEMENT COURANT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CA2012 : 83 256 K€ (74 531 K€ après déduction du FNGIR)- CA2013: 85 132 K€ (76 324 K€ après déduction du FNGIR)- BT2014: 84 899 K€ (76 090 K€ après déduction du FNGIR) - CA2014: 88 868 K€ (80 059 K€ après déduction du FNGIR)

Les recettes de fonctionnement affichent une hausse de près de 4,4% en 2014, cette progression est entièrement due à la reprise d'une partie de notre excédent de fonctionnement de 2013, pour 4 Millions d'Euros, dispositif auquel nous avons eu recours pour la première fois en 2014. En faisant abstraction de cette reprise, nos recettes se révèlent en réalité en baisse, à hauteur de -0,31%..

€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	évolution CA2014 / CA2013
Produits des services et du domaine – 70	10 155 025,00	9 765 909,44	10 088 267,24	10 767 167,20	6,73%
Impôts et taxes - 73	48 022 039,52	47 957 349,97	49 469 620,87	49 443 518,26	-0,05%
Taxes ménage (foncier + habitation)	24 370 999,00	24 420 687,00	25 012 330,00	25 256 107,00	0,97%
TP / CFE (à partir de 2011)	5 064 959,00	7 098 694,00	5 960 923,00	5 726 436,00	-3,93%
CVAE (à partir de 2011)	8 555 597,00	7 907 226,00	10 222 668,00	9 969 925,00	-2,47%
TASCOM + IFER	198 778,00	182 706,00	231 054,00	249 265,00	7,88%
TEOM	3 046 550,00	3 076 880,00	3 210 815,00	3 262 834,00	1,62%
Droits mutations	5 030 869,94	3 212 429,82	2 733 863,23	2 771 441,62	1,37%
Autre fiscalité	1 754 286,58	2 058 727,16	2 097 967,64	2 207 509,64	5,22%
Dotations et participations - 74	24 274 792,70	23 884 758,69	23 829 868,86	22 836 024,09	-4,17%
DGF	17 157 162,00	17 085 779,00	16 803 859,00	16 037 477,00	-4,56%
Compensations fiscales	1 673 829,00	829 163,00	683 121,00	595 813,00	-12,78%
Autres dotations	5 443 801,70	5 969 816,69	6 342 888,86	6 202 734,09	-2,21%
Autres	1 778 368,15	1 648 054,01	1 744 641,94	1 821 157,49	4,39%
Total hors reprise résultat N-1	84 230 225,37	83 256 072,11	85 132 398,91	84 867 867,04	-0,31%
Excédent N-1 reporté	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	-
Total recettes avec résultat N-1	84 230 225,37	83 256 072,11	85 132 398,91	88 867 867,04	4,39%
FNGIR	8 558 270,00	8 725 224,00	8 808 714,00	8 808 714,00	0,00%
Total recettes hors FNGIR	75 671 955,37	74 530 848,11	76 323 684,91	80 059 153,04	4,89%

70- Produits des services et du domaine :

CA2012 : 9 766 K€ - CA2013 : 10 088 K€ - BT2014 : 9 618 K€ - CA2014 : 10 767 K€

Les produits des services et du domaine affichent une hausse notable en 2014, avec un résultat de 10 767 K€, ce qui représente une progression de +6,7% par rapport à 2013

On notera également une hausse importante des recettes de droits de voirie (occupation du domaine public à l'occasion de divers chantiers), avec 802 K€ en 2014, contre 584 K€ en 2013. Parmi les quelques baisses observées on relèvera la moindre performance de la billetterie du service culturel, avec -28 K€ par rapport à 2013, la diminution des remboursements de charges par les occupants du parc privé suite à des aliénations d'immeubles (-22 K€), ou l'absence de recettes de location de chalets suite à la non reconduction du marché de Noël sur 2014 (-24 K€, à mettre en regard avec une économie de dépenses de 40 K€).

73- Impôts et taxes :

CA2012 : 47 957 K€ (39 232 K€ après déduction du FNGIR) -CA2013 : 49 470 K€ (40 661 K€ après déduction du FNGIR)- BT2014 : 49 489 K€ (40 681 K€ après déduction du FNGIR)- CA2014 : 49 443 K€ (40 635 K€ après déduction du FNGIR)

Je vous rappelle que les recettes fiscales sont chaque année minorées par le prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, dispositif venant effacer l'excédent de recettes entraîné par la réforme de la fiscalité locale à partir de 2011. Le FNGIR étant figé depuis l'année dernière à hauteur de 8 808 K€, il est maintenant possible d'en faire abstraction pour apprécier l'évolution de ce chapitre. Ce dernier s'avère globalement en stagnation, voire en légère baisse, avec une variation de -0,05%.

Comme anticipé lors de la préparation budgétaire 2014, cette baisse est essentiellement localisée sur les taxes sur les entreprises. Avec 9 970 K€ (contre 10 223 K€ en 2013), le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises traduit les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises. Pour sa part, la Cotisation Foncière des Entreprises est en recul de 224 K€, sous l'effet des pertes de base liées aux travaux du Crédit Agricole sur le site Evergreen.

Avec une évolution d'à peine 1%, les taxes sur les ménages affichent un très faible dynamisme. Je vous rappelle que la revalorisation des bases prévues en loi de finances pour 2014 s'élevait à 0,9%, à laquelle s'ajoute habituellement un taux d'évolution physique grâce à l'accroissement de notre population. Malgré ces données, et une notification initiale permettant d'anticiper une recette de 16 672 K€ sur la Taxe d'Habitation, le montant finalement perçu sur cette même taxe ne s'élève qu'à 16 061 K€, et un niveau de réalisation inférieur d'environ -0,09% à celui atteint au terme de l'exercice 2013. Ce résultat semble s'expliquer par les mesures législatives et fiscales prises par l'Etat qui aurait toutefois prévu des mesures de compensation partielle en 2015 pour les pertes de TH résultant des exonérations. On le voit une fois encore l'Etat exerce sa générosité à compte de tiers. Les Taxes Foncières sont pour leurs parts proches des niveaux notifiés.

Les droits de mutations immobilières, s'élèvent à 2 771 K€, soit un niveau similaire à celui de 2013. On notera également la perception exceptionnelle de rôles supplémentaires de Taxe Professionnelle (sur la période antérieure à 2011), à hauteur de 64 K€. Cette somme, associée à la bonne progression des droits de stationnements (+46 K€), explique la hausse de la ligne « Autre fiscalité » sur le tableau récapitulatif. Celle-ci inclut également la Taxe sur l'Electricité (880 K€), la Taxe de Séjour (538 K€) et la Taxe sur la Publicité (84 K€).

74- Dotations et participations :

CA2012 : 23 885 K€ - CA2013 : 23 830 K€ - BT2014 : 22 635 K€ - CA2014 : 22 836 K€

Le chapitre « dotations et participations » présente une très forte baisse (-4,17%), sous l'effet de la diminution des dotations de l'Etat, et en particulier de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Celle-ci passe en effet de 16 804 K€ en 2013 à seulement 16 037 K€ en 2014. Il s'agit là de l'effet du prélèvement opéré par l'Etat pour le redressement des comptes publics sur sa dotation forfaitaire, dont le total s'est élevé à 1,5 Milliards d'Euros sur l'ensemble des collectivités territoriales. Ce prélèvement est amené à plus que doubler en 2015. Les compensations fiscales reculent de près de 107 K€ sur la Dotation Unique de Compensations Spécifiques à la TP.

Les financements versés par la CAF pour le fonctionnement de nos structures petite enfance et de loisirs, s'avèrent également en baisse, avec 4 938 K€ en 2014 contre 5 133 K€ en 2013. Celui-ci connaît en effet habituellement d'importantes fluctuations, puisque le calcul de la Prestation de Service Unique versée par la CAF est basé sur un pourcentage du prix de revient des établissements subventionnés, variable en fonction du niveau des participations familiales. Je vous rappelle que ce produit s'élevait à seulement 4 671 K€ en 2012, ce qui traduit tout de même une importante progression sur deux exercices. La perception du premier acompte sur la subvention de l'Etat pour la mise en place des rythmes scolaires, à hauteur de 67 K€, ne suffit toutefois pas à enrayer l'érosion du poste « Autres dotations », en recul de -2,21%.

Autres recettes de fonctionnement :

CA2012 : 1 648 K€ - CA2013 : 1 745 K€ - BT2014 : 1 626 K€ - CA2014 : 1 821 K€

Les autres produits de fonctionnement affichent une hausse de 4,4% sur 2014,. Ceux-ci intègrent diverses atténuations de charges, ainsi que les recettes exceptionnelles, par nature variables d'une année sur l'autre. Ce chapitre enregistre en 2014 une recette exceptionnelle de 200 K€, correspondant au remboursement par la SOGEB d'une partie de la subvention (250 K€) qui lui avait été versée cette année pour la gestion du Beffroi, ce qui vient compenser les baisses citées précédemment.

002- Excédent de fonctionnement reporté de N-1 :

CA2012 : 0 K€ - CA2013 : 0 K€ - CA2014 : 4 000 K€-

L'excédent de fonctionnement reporté correspond à la partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice N-1 repris en N+1 au sein de cette même section, la différence étant affectée en investissement. Comme vous pouvez le constater, il s'agit là d'une nouvelle rubrique, puisque nous avons coutume jusqu'en 2013 d'affecter la totalité de notre excédent de fonctionnement en section d'investissement. Afin de palier la dégradation de notre épargne brute, sous l'effet du désengagement de l'Etat et de la hausse de ses prélèvements, nous avons été pour la première fois contraint de reprendre en fonctionnement une partie du résultat de fonctionnement 2013, à hauteur de 4 000 K€ sur un total de 7 203 K€. On observe en effet que, sans cette reprise, le total de nos recettes de fonctionnement serait en baisse de -0,31% par rapport à 2013, alors même que, comme nous allons le voir, la pression de la péréquation se traduit par une hausse de nos dépenses. Cette mesure était indispensable pour assurer l'équilibre réel de notre budget primitif, le solde prévisionnel de la section de fonctionnement étant insuffisant pour assurer nos dotations d'amortissements.

Il convient toutefois de préciser que cette inscription budgétaire ne donne pas lieu à réalisation, et qu'elle contribue malgré tout au financement de nos investissements, par le biais du virement à la section d'investissement et des écritures d'ordre d'amortissement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CA2012 : 72 042 K€ (63 317 K€ hors FNGIR) -CA2013 : 75 039 K€ (66 231 K€ hors FNGIR)

BT2014 : 82 082 K€ (73 273 K€ hors FNGIR) -CA2014 : 75 787 K€ (66 979 K€ hors FNGIR)

Nos dépenses de fonctionnement augmentent globalement d'environ 1% en 2014. Cette augmentation est essentiellement la conséquence de la montée en puissance des charges de péréquation (FNGIR et FSRIF), auxquelles s'ajoute le prélèvement en faveur du logement locatif social, générant près de 1,2 Millions de dépenses supplémentaires par rapport à 2013. Les charges à caractère général sont en revanche en nette baisse, ce qui compense considérablement l'inflation des autres chapitres de cette section.

€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	évolution CA2014 / CA2013
Charges à caractère général	15 046 571,87	15 999 155,18	17 379 288,73	16 051 225,36	-7,64%
60 achats et stocks	7 602 623,80	8 360 861,47	8 998 557,84	8 307 469,05	-7,68%
61 services extérieurs	4 743 290,05	5 144 506,07	5 839 523,34	5 276 108,01	-9,65%
62 autres services extérieurs	2 534 291,87	2 319 006,22	2 381 918,61	2 298 899,86	-3,49%
63 Impôts, taxes, et assimilés	166 366,15	174 781,42	159 288,94	168 748,44	5,94%
Charges de personnel	38 803 753,19	40 011 440,93	41 019 680,50	41 818 917,75	1,95%
Charges de gestion courante	3 946 030,41	3 941 426,62	4 135 732,95	4 138 583,82	0,07%
Charges financières	819 128,93	862 821,14	732 583,79	692 953,46	-5,41%
FPIC	0,00	246 805,00	916 195,00	1 604 961,00	75,18%
Autres	2 210 402,67	2 255 645,73	2 047 332,10	2 672 237,92	30,52%
Total dépenses hors FNGIR	60 825 887,07	63 317 294,60	66 230 813,07	66 978 879,31	1,13%
FNGIR	8 558 270,00	8 725 224,00	8 808 714,00	8 808 714,00	0,00%
Total dépenses	69 384 157,07	72 042 518,60	75 039 527,07	75 787 593,31	1,00%

011- Charges à caractère général :

CA2012 : 15 999 K€ - CA2013 : 17 379 K€ - BT2014 : 18 152 K€ - CA2014 : 16 051 K€

Les charges à caractère général connaissent une importante contraction en 2014, avec une baisse de plus de 7,6% par rapport à 2013.

012- Charges de personnel :

CA2012 : 40 011 K€ - CA2013 : 41 020 K€ - BT2014 : 42 685 € - CA2014 : 41 819 K€

Avec 41 819 K€, les charges de personnel ont connu une évolution de +1,95% en 2014, correspondant à l'effet du Glissement Vieillesse Technicité. Il s'agit toutefois d'un niveau d'augmentation plus modeste qu'en 2013 (pour mémoire +2,5%) et en 2012 (+3,1%). Ce chapitre fait l'objet d'une surveillance particulière, et nous veillerons à maintenir son inflation à un degré raisonnable au cours des prochains exercices.

65- Autres charges de gestion courante :

CA2012 : 3 941 K€ - CA2013 : 4 136 K€ - BT2014 : 4 469 K€ - CA2014 : 4 138 K€

Les autres charges de gestion courante sont essentiellement constituées des contingents et participations diverses, incluant les subventions aux associations ; On y trouve quelques postes en baisse,

Les subventions et dotations aux associations et autres organismes de droit privé sont en revanche en hausse de près de 29 K€. Les subventions aux autres organismes publics (collèges et lycées, CCAS, caisse des écoles...) augmentent aussi globalement de 11 K€

66- Charges financières :

CA2012 : 863 K€ - CA2013 : 732 K€ - BT2014 : 945 K€ - CA2014 : 693 K€

Avec un total de 693 K€ sur 2014, contre 732 K€ sur 2013, la charge d'intérêt de notre dette continue à évoluer favorablement, sous l'effet de l'effondrement du taux directeur de la BCE (0,05% depuis septembre 2014), entraînant à la baisse l'ensemble de nos taux variables. Je vous rappelle que notre encours ne comporte que des emprunts classiques indexés en euros, et que nous ne sommes de ce fait pas affectés par la brusque fluctuation du Franc Suisse. Le coût de notre dette diminue donc de -5,4% en 2014.

67 – Charges exceptionnelles :

CA2012 : 327 K€ - CA2013 : 548 K€ - BT2014 : 393 K€ - CA2014 : 277 K€

Les dépenses exceptionnelles intègrent des subventions, les annulations de titres sur exercices antérieurs, ainsi que des intérêts moratoires et diverses indemnités. Ce chapitre, par nature fluctuant, a connu une brusque inflation en 2013 sous l'effet de dépenses liées à des contentieux sur le domaine communal (224 K€ de frais supplémentaires avaient été comptabilisés à cet effet). En 2014, les charges exceptionnelles retrouvent un volume plus modeste.

014 – Atténuations de produits :

CA2012 : 10 901 K€ (dont FNGIR et FPIC) - CA2013 : 11 224 K€ (dont FNGIR et FPIC)

BT2014 : 12 863 K€ (dont FNGIR et FPIC) - CA2014 : 12 808 K€ (dont FNGIR et FPIC)

Une grande partie de ce chapitre est constitué de la participation de la Ville au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). Celui-ci est stabilisé depuis 2013 à hauteur de 8 809 K€. Ce montant ne devrait plus évoluer à l'avenir.

A ce premier dispositif de péréquation, s'ajoute depuis 2012 le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Ce dernier fonds a pour particularité de monter progressivement en puissance, comme en témoigne le tableau récapitulatif des charges. Le volume de cette contribution, qui pèse de plus en plus sur notre équilibre budgétaire, est amené à augmenter encore en 2015.

Par ailleurs, deux nouvelles contributions, regroupées sous ce même chapitre, font leur apparition à partir de 2014. Il s'agit tout d'abord du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France), Compte tenu d'importantes recettes de CVAE perçues en 2013, nous dépassons actuellement ce ratio, ce qui nous a amenés à être contributeurs à hauteur de 231 K€ sur l'année écoulée. Le prélèvement en faveur du logement locatif social, est pour sa part

proportionnel au nombre de logements manquant pour atteindre le taux de 25% de logements sociaux fixé aux articles L302-5 et suivants du Code de l'Urbanisme depuis le 18 janvier 2013. Pour mémoire, ce taux est actuellement sur Montrouge d'un peu plus de 21%. En vertu de cette disposition, un prélèvement de 235 K€ nous a été appliqué en 2014.

On y retrouve également le reversement de TEOM à la CCCM, destiné au financement du traitement des ordures ménagères, à hauteur de 1 840 K€ en 2014, contre 1 400 K€ en 2013. Le montant reversé en 2014 correspond au remboursement à l'euro près du coût du traitement des ordures ménagères pris en charge par la Communauté de Communes Châtillon Montrouge. Je vous rappelle toutefois que nous avons fait une exception à ce principe en 2013, exercice sur lequel la CCCM avait bénéficié d'un excédent de gestion particulièrement important, lui permettant de prendre en charge par ses propres moyens une partie de ce coût. Notre participation au financement de ce service avait donc été minorée à hauteur de 296 K€, ce qui explique la différence importante entre ces deux exercices. Il convient également de noter que le volume des tonnages d'ordures ménagères traitées en 2014 est supérieur à celui de 2013. Le reste du chapitre intègre le reversement d'une fraction de la taxe de séjour au département des Hauts-de-Seine, ainsi qu'un dégrèvement de CFE à hauteur de 54 K€.

L'EQUILIBRE DU FONCTIONNEMENT :

€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Charges courantes	57 796 355,47	59 952 022,73	62 534 702,18	62 008 726,93
Produits courants	82 451 857,22	81 608 018,10	83 387 756,97	83 046 709,55
Excédent brut courant	24 655 501,75	21 655 995,37	20 853 054,79	21 037 982,62
Solde exceptionnel et divers	-440 569,84	-857 317,74	-1 220 081,54	-2 457 255,70
FNGIR	-8 558 270,00	-8 725 224,00	-8 808 714,00	-8 808 714,00
Epargne de gestion	15 656 661,91	12 073 453,63	10 824 259,25	9 772 012,92
Solde financier	-810 593,61	-859 900,12	-731 387,41	-691 739,19
Excédent N-1 reporté	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
Epargne brute	14 846 068,30	11 213 553,51	10 092 871,84	13 080 273,73
Charge de la dette en capital	2 422 638,70	2 932 764,37	2 959 701,87	2 970 580,77
Epargne nette	12 423 429,60	8 280 789,14	7 133 169,97	10 109 692,96

Avec 9 774 K€, l'érosion de notre épargne de gestion se poursuit en 2014, sous l'effet de la baisse de notre DGF et de l'augmentation de notre participation au FPIC. Le maintien en volume de nos charges de fonctionnement hors péréquation, associé au dynamisme du produit des services municipaux, permet en partie de ralentir cette tendance. Le haut niveau d'épargne brut figurant sur ce tableau (13 080 K€) n'est donc atteint que grâce à la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2013 au sein de cette même section, à hauteur de 4 M€. Ce mécanisme, qui était indispensable pour atteindre l'équilibre réel du budget primitif 2014, nous permet aussi d'afficher un haut niveau d'autofinancement par l'épargne de fonctionnement, à hauteur de 10 109 K€.

LES MOUVEMENTS IMMOBILIERS

€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Acquisitions	3 130 095,30	467 405,47	773 891,26	321 672,19
Cessions	1 937 975,00	0,00	3 939 650,00	775 315,00
Solde	-1 192 120,30	-467 405,47	3 165 758,74	453 642,81

ACQUISITIONS (en K€)	CESSIONS (en K€)
10 rue Sadi Carnot – 170 K€	43/45 av de Verdun & 174 av. H. Ginoux – 718 K€
Parcelle 38-40-44 rue de la Vanne – 80 K€	47 avenue de la République – 57 K€
49 avenue de la République – 66 K€	
Divers émoluments – 5 K€	

L'INVESTISSEMENT HORS IMMOBILIER
LES MOUVEMENTS LIES À LA DETTE

€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dettes (amortissement normal)	-2 422 638,70	-2 932 764,37	-2 959 701,87	-2 970 580,77
Emprunts nouveaux	10 000 000,00	164 419,00	0,00	0,00
Revolving (solde)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des mouvements de dette	7 577 361,30	-2 768 345,37	-2 959 701,87	-2 970 580,77
Emprunts reportés	164 419,00	0,00	0,00	0,00
Accroissement de la dette signée	7 741 780,30	-2 768 345,37	-2 959 701,87	-2 970 580,77

L'année 2014 est le troisième exercice consécutif à être financé sans recours à l'emprunt (les 164 K€ souscrits en 2012 correspondent à un prêt sans intérêts consenti par la CAF des Hauts-de-Seine pour l'aménagement de l'espace jeunes Michel Saint-Martin). Notre en-cours en capital diminue d'environ 3 Millions d'Euros par an, sur un stock s'élevant à un peu plus de 36 Millions d'Euros fin 2014, ce qui représente un montant de 740 € par habitant. Il s'agit d'un des ratios les plus faibles du département, la moyenne des Hauts-de-Seine s'établissant à hauteur de 1 611 € par habitant.

L'amélioration de notre niveau d'épargne brute, grâce à la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2013 à hauteur de 4 Millions d'Euros a pour conséquence de diminuer notre ratio « encours sur épargne brute » (mesure du nombre d'années qui serait nécessaire au remboursement de la dette si l'ensemble de l'épargne brute y était affectée). Celui-ci passe en effet de 3,9 à 2,8 années, retrouvant ainsi un niveau similaire à celui de fin 2012. Il est toutefois important de préciser que, sans ce report de résultat, c'est-à-dire en ne prenant en compte que les mouvements propres à l'exécution budgétaire de 2014, ce ratio serait en réalité de 4 années. L'effet de la contraction de nos recettes se fait donc bel et bien sentir, même s'il est en partie masqué par les mécanismes comptables mis en place pour garantir notre équilibre budgétaire.

B) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET HORS IMMOBILIER

FONCTION 0 – ADMINISTRATION GENERALE : 1 700 K€
 FONCTION 1 – SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE : 334 K€
 FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT : 1 149 K€
 FONCTION 3 – CULTURE : 2 270 K€
 FONCTION 5 – SANTE : 121 K€
 FONCTION 6 – FAMILLE : 321 K€
 FONCTION 7 – LOGEMENT : 229 K€
 FONCTION 8 – AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS (hors immobilier) : 3396 K€

SYNTHESE – FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS EN 2014

€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Epargne nette	12 423 429,60	8 280 789,14	7 133 169,97	10 109 692,96
Excédent de fonctionnement n-1 affecté	9 977 872,59	11 726 867,25	8 226 775,19	3 202 735,20
Autofinancement de l'équipement	22 401 302,19	20 007 656,39	15 359 945,16	13 312 428,16
Recettes propres d'équipement	9 186 927,84	9 014 450,08	14 480 556,53	9 444 255,50
Dettes mobilisées (emprunts + solde revolving)	10 000 000,00	164 419,00	0,00	0,00
Solde d'investissement reporté	-327 132,25	7 633 371,28	9 460 776,52	21 427 143,46
Financement disponible pour l'investissement	41 261 097,78	36 819 896,75	39 301 278,21	44 183 827,12
Solde immobilier	-1 192 120,30	-467 405,47	3 165 758,74	453 642,81
Investissements (avec solde des reports)	33 825 799,00	27 941 390,87	29 559 872,95	28 574 204,25
Résultat du CA	6 243 178,48	8 411 100,41	12 907 164,00	16 063 265,68

Notre niveau d'autofinancement atteint 13 312 K€ en 2014, contre 15 360 K€ en 2013. Celui-ci continue de baisser pour la troisième année consécutive, sous l'effet de l'érosion de nos marges

de fonctionnement. La section d'investissement conserve toutefois une assez bonne dynamique en 2014, grâce à la bonne tenue des recettes propres à cette section, et à la capitalisation des excédents réalisés en 2012 et 2013.

Composition des recettes propres d'investissement

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
F.C.T.V.A.	2 306	3 833	2 842	2 225
P.L.D.	3 559	3 781	8 838	5 256
T.L.E. / T.A.	746	873	1 200	1 009
Amendes de police	367	358	317	279
Subventions d'investissement	2 103	55	1 026	573
Autres recettes d'investissement (dette récupérable, cautions...)	106	114	99	101
total	9 187	9 014	14 322	9 443

Bien qu'en recul par rapport à 2013, nos recettes d'investissement ont conservé un volume appréciable, supérieur même aux niveaux atteints en 2011 et 2012. On observe toutefois que ce bon résultat est à nouveau dû au niveau élevé de nos recettes de Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité (notamment grâce à trois grosses opérations représentant à elles trois plus de quatre millions de produit), tandis que les autres postes, à commencer par le FCTVA, proportionnel au volume des investissements de l'exercice N-1, s'affichent en retrait. Il en est de même pour les subventions d'investissement, qui avaient atteint un volume exceptionnel en 2013 grâce aux financements obtenus pour la construction du Beffroi. A titre d'information, les subventions perçues en 2014 comprennent 216 K€ pour la rénovation de l'église Saint Jacques, 216 K€ également pour la reconstruction des tribunes du stade Jean Lezer et 69 K€ pour la restructuration du groupe scolaire Briand.

Enfin, avec 21 427 K€, l'excédent d'investissement de 2013 reporté sur 2014 atteint un volume particulièrement élevé, conforté par le niveau exceptionnel des recettes d'équipement perçues au cours de cet exercice. Cet excédent, cumulé avec les autres produits de la section d'investissement et un solde des mouvements immobiliers positif, permet de clôturer l'exercice 2014 sur un résultat tout à fait conséquent de plus de 16 Millions d'Euros. Celui-ci sera repris sous forme d'autofinancement au Budget Primitif 2015, dont il visera l'équilibre, en compensant partiellement la baisse des dotations de l'Etat.

	2011	2012	2013	2014
Equipement hors opérations et hors immobilier	6 928 450,03	4 238 593,50	7 016 040,63	6 937 620,16
Equipement en opérations	13 750 688,92	14 051 346,07	6 770 813,66	5 679 079,92
Autres investissements hors dette*	29 600,00	375 000,00	47 304,00	189 578,00
Reports d'investissement N	15 208 824,60	11 799 253,91	17 605 437,85	17 733 964,02
Total	35 917 563,55	30 464 193,48	31 439 596,14	30 540 242,10

* achat de titres de participation en 2011 et 2012 (SOGEB et cuisine centrale Montrouge/Sceaux) et remboursement de taxes d'urbanisme en 2013 et 2014.

Au total, l'ensemble de ces produits nous a permis de financer plus de 30,5 Millions d'équipement brut au cours de l'exercice 2014. Cette somme inclut les investissements réalisés pendant l'année écoulée, pour un total de 12 806 K€, ainsi que les investissements reportés sur 2015, pour 17 734 K€, dont l'exécution est certes différée, mais dont le financement est assuré par les recettes dégagées en 2014 et au cours des précédents exercices. Cette somme se situe dans la moyenne des deux derniers exercices, et est même supérieure au total de l'année 2012, ce qui témoigne de la portée des efforts réalisés pour optimiser nos marges budgétaires en période de crise. Il est important de souligner que ces investissements comprennent toujours des projets de développement structurants pour notre commune, avec la création de l'école des Portes de Montrouge et le gymnase de la Vanne..

	CA 2011 (€)	CA 2012 (€)	CA 2013 (€)	CA 2014 (€)
mouvements de fonctionnement				
produits des services et du domaine	10 155 025,00	9 765 909,44	10 088 267,24	10 767 167,20
impôts et taxes	48 022 039,52	47 957 349,97	49 469 620,87	49 443 518,26
dotations et participations	24 274 792,70	23 884 758,69	23 829 868,86	22 836 024,09
autres	1 778 368,15	1 648 054,01	1 744 641,94	1 821 157,49
Excédent N-1 affecté	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
total recettes	84 230 225,37	83 256 072,11	85 132 398,91	88 867 867,04
charges à caractère général	15 046 571,87	15 999 155,18	17 379 288,73	16 051 225,36
charges de personnel	38 803 753,19	40 011 440,93	41 019 680,50	41 818 917,75
charges de gestion courante	3 946 030,41	3 941 426,62	4 135 732,95	4 138 583,82
charges financières	819 128,93	862 821,14	732 583,79	692 953,46
autres	2 210 402,67	2 255 645,73	2 047 332,10	2 672 237,92
FPIC	0,00	246 805,00	916 195,00	1 604 961,00
FNGIR	8 558 270,00	8 725 224,00	8 808 714,00	8 808 714,00
total dépenses	69 384 157,07	72 042 518,60	75 039 527,07	75 787 593,31
solde fonctionnement courant	14 846 068,30	11 213 553,51	10 092 871,84	13 080 273,73
mouvements immobiliers				
recettes des cessions (fonct.)	1 937 975,00	0,00	3 939 650,00	775 315,00
total recettes	1 937 975,00	0,00	3 939 650,00	775 315,00
acquisitions (section d'investissement)	3 130 095,30	467 405,47	773 891,26	321 672,19
total dépenses	3 130 095,30	467 405,47	773 891,26	321 672,19
solde immobilier	-1 192 120,30	-467 405,47	3 165 758,74	453 642,81
mouvements d'investissement				
emprunts nouveaux	10 000 000,00	164 419,00	0,00	0,00
refinancement de remboursements anticipés	0,00	0,00	0,00	0,00
revolving	0,00	0,00	0,00	0,00
dépôts et cautionnements	946,33	15 971,51	600,00	3 135,50
recettes d'équipement	19 163 854,10	28 358 717,10	32 167 508,24	34 070 998,66
dont excédent reporté N-1	0,00	7 633 371,28	9 460 776,52	21 427 143,46
dont affectation du résultat N-1	9 977 872,59	11 726 867,25	8 226 775,19	3 202 735,20
total recettes	29 164 800,43	28 539 107,61	32 168 108,24	34 074 134,16
dette (amortissement normal)	2 422 638,70	2 932 764,37	2 959 701,87	2 970 580,77
remboursements anticipés	0,00	0,00	0,00	0,00
revolving	0,00	0,00	0,00	0,00
dépôts et cautionnements	11 489,17	154,00	3 656,50	0,00
investissements hors dette et hors immobilier	21 024 382,03	18 664 785,57	13 833 501,79	12 806 278,08
dont déficit N-1 reporté	327 132,25	0,00	0,00	0,00
total dépenses	23 458 509,90	21 597 703,94	16 796 860,16	15 776 858,85
solde investissement	5 706 290,53	6 941 403,67	15 371 248,08	18 297 275,318
total général recettes	115 333 000,80	111 795 179,72	121 240 157,15	123 717 316,20
total général dépenses	95 972 762,27	94 107 628,01	92 610 278,49	91 886 124,35
Solde d'exécution de l'année	19 360 238,53	17 687 551,71	28 629 878,66	31 831 191,85
Reports de dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Reports de recettes d'investissement	2 091 764,55	2 522 802,61	1 882 723,19	1 966 037,85
Reports de dépenses d'investissement	15 208 824,60	11 799 253,91	17 605 437,85	17 733 964,02
Solde des reports	-13 117 060,05	-9 276 451,30	-15 722 714,66	-15 767 926,17
Résultat du CA	6 243 178,48	8 411 100,41	12 907 164,00	16 063 265,68

M. MOULY s'étonne des restes à réaliser financiers sur des opérations qui sont terminées de longues dates (Stade Jean LEZER, réhabilitation du centre municipal de santé, aménagement de la place Emile CRESP).

M. le Maire lui répond qu'il s'agit de toutes fins d'opérations, de factures litigieuses par exemple.

M. MOULY reprend la parole pour expliquer que le compte administratif étant le bilan du budget de la ville auquel il n'avait pas adhéré, le groupe votera contre.

M. le Maire cède la présidence de séance à Mme FAVRA et quitte la salle.

Le premier adjoint procède à la mise au vote du compte administratif de la Ville.

Adopté à la majorité

M. METTON ne prend pas part au vote - Vote contre du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et de M. GILLET

2 - Budget principal - compte de gestion 2014 du Trésorier

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2015-14

Je vais maintenant vous présenter le Compte de Gestion, soumis aux règles de l'instruction M14, établi par le Trésorier Principal, comptable responsable des mouvements de fonds de la Commune (paiements, encaissements, trésorerie) qui confirme, précise et complète ces résultats. Le but de cet exercice est de mettre en avant la concordance des comptabilités de l'ordonnateur et du comptable.

Je vous rappelle que conformément à l'article D 2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion du Receveur Municipal comprend toutes les opérations, constatées au titre de la gestion précédente, y compris celles effectuées pendant la période complémentaire.

Il présente la situation générale des opérations et comporte :

- l'état de consommation des crédits d'investissement et de fonctionnement,
- l'état de réalisation des opérations d'investissement et de fonctionnement,
- les résultats budgétaires de l'exercice,
- le résultat d'exécution du budget principal et du budget annexe,
- la balance comptable,
- le bilan,
- le compte de résultat
- la situation des valeurs inactives

Comme vous le savez, le Conseil Municipal se prononce sur les comptes du Trésorier Principal par son vote. Toutefois, il ne doit pas en modifier les chiffres, mais peut consigner le cas échéant les observations qu'il pourrait être amené à formuler.

Après notre délibération, ce Compte de Gestion sera transmis par le Receveur Municipal à la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France, autorité chargée de le juger.

Le Compte de Gestion du Trésorier Principal au titre de la gestion 2014 fait apparaître les résultats suivants :

1 – En fonctionnement :

- Produits courants non financiers 71 318 047,30 €
- Charges courantes non financières 64 436 528,94 €

Soit un résultat courant non financier de + 6 881 518,36 €

- Produits courants financiers 1 214,27 €
- Charges courantes financières 692 953,46 €

Soit un résultat courant financier de - 691 739,19 €

Et un résultat courant net de + 6 189 779,17 €

- Produits exceptionnels 1 701 793,27 €
- Charges exceptionnelles 1 660 886,93 €

Soit un résultat exceptionnel de 40 906,34 €

Ce qui conduit à **un résultat de l'exercice en fonctionnement excédentaire de +6 230 685,51 €**, tel qu'il figure au compte de résultat.

2 – En investissement :

- Les recettes (dont 1068) se sont élevées à 19 832 305,24 €
- et les dépenses à 19 658 942,36 €

Le solde d'exécution des opérations d'investissement se traduit donc par **un excédent de 173 362,88 €**

En conséquence, la situation de la Ville de Montrouge, à l'issue des opérations de l'exercice 2014, se présente ainsi :

Excédents cumulés résultant de l'exécution des précédents budgets : 28 629 878,66 euros

Dont : résultats antérieurs affectés en réserves (1068) : 3 202 735,20 euros

Dont : solde d'exécution d'investissement (001) : 21 427 143,46 euros

Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2014 : 6 230 685,51 euros

Solde de la section d'investissement 2014 (hors 1068) : 173 362,88 euros

Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 31 831 191,85 euros

Je vous demande d'approuver le Compte de Gestion 2014, retraçant les opérations effectuées par le Trésorier Principal, comptable de la Ville de Montrouge.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et vote contre de M. GILLET

3 - Budget principal - affectation du résultat 2014

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2015-15

Conformément à l'instruction comptable M14, l'exécution budgétaire de l'autofinancement intervient après l'avis donné par le Conseil Municipal sur le Compte Administratif, et avant le vote du Budget Supplémentaire où il est repris.

Je vous rappelle que la procédure d'affectation du résultat consiste à confronter le résultat de fonctionnement de l'exercice (hors restes à réaliser) au besoin de financement de la section d'investissement, le premier devant être affecté en priorité à la couverture du second.

Cette précision étant donnée, l'arrêt des comptes de l'exercice 2014 se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réelles (dont charges rattachées - hors restes à réaliser)
Dépenses d'ordre
TOTAL
Recettes réelles (dont recettes rattachées- Hors restes à réaliser)

	en €uros
--	-----------------

	75 787 593,31
--	---------------

	4 235 649,20
--	--------------

	80 023 242,51
--	---------------

	85 643 182,04
--	---------------

	Recettes d'ordre	610 745,98
	TOTAL	86 253 928,02
	Excédent d'exploitation brut	6 230 685,51
	Excédent antérieur reporté	4 000 000,00
a	Résultat à affecter (résultat de la section de fonctionnement hors restes à réaliser)	10 230 685,51
	SECTION D'INVESTISSEMENT :	
	Excédent antérieur reporté	21 427 143,46
	Dépenses réelles	16 098 531,04
	Dépenses d'ordre	3 560 411,32
	TOTAL	19 658 942,36
	Recettes réelles (dont 1068 résultat N-1 affecté)	12 646 990,70
	Recettes d'ordre	7 185 314,54
	TOTAL	19 832 305,24
b	Résultat cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser	21 600 506,34
c=a+b	RESULTAT DE CLOTURE hors restes à réaliser	31 831 191,85
	RESTES A REALISER :	EUROS
	Dépenses de fonctionnement	0,00
	Recettes de fonctionnement	0,00
e	Solde des restes à réaliser de fonctionnement	0,00
	Dépenses d'investissement	17 733 964,02
	Recettes d'investissement	1 966 037,85
	Solde des restes à réaliser d'investissement	-15 767 926,17
b	Résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser	21 600 506,34
d	Solde des restes à réaliser d'investissement (déficit)	-15 767 926,17
b+d	Résultat de la section d'investissement :	5 832 580,17

Nous constatons que **la section d'investissement présente un résultat positif de 5 832 580,17 €**, après reprise du solde des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Le besoin de financement de la section d'investissement de 2014 étant déjà comblé, je vous propose de n'affecter qu'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 (a) en réserve au compte 1068 de la section d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé), à hauteur de 6 230 685,51 €. Le solde, soit 4 000 000 € sera inscrit en excédent antérieur de fonctionnement reporté, pour les besoins de l'équilibre du budget primitif 2015.

M. MOULY précise qu'afin de rester dans la cohérence des précédents votes, le groupe auquel il appartient votera contre.

Adopté à la majorité - vote contre du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et de M. GILLET

4 - Budget annexe de l'assainissement - compte administratif 2014

Rapporteur : M. HUREAU

Délibération n°2015-16

Comme nous l'avons fait pour le compte administratif de la Ville, nous comparerons les réalisations aux prévisions inscrites au budget (comparaison budget total 2014 / compte administratif), ainsi qu'aux réalisations des deux exercices précédents. Celles-ci sont en tous points conformes au compte de gestion présenté par le comptable.

I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Réalisé 2012 : 86 K€- Réalisé 2013 : 90 K€- Prévu 2014 : 129 K€-Réalisé 2014 : 83 K€
Taux de réalisation : 64,43%

Chapitre 011 - Charges à caractère général :

Réalisé 2012 : 22 K€ - Prévu 2013 : 39 K€ -Prévu 2014 : 59 K€ -Réalisé 2014 : 32 K€ -Taux de réalisation : 54,53%

Ce chapitre est essentiellement constitué des frais d'entretien du réseau d'assainissement communal (travaux de curage ou de désengorgement, raccordements à l'égout, branchements d'eau, etc.). Il varie donc d'une année sur l'autre, en fonction des besoins constatés pour le maintien en bon état du réseau existant. On y recense également les frais de recouvrement de la redevance d'assainissement versés à Veolia, pour 8 K€.

Chapitre 66 – Charges financières :

Réalisé 2012 : 64 K€ - Réalisé 2013 : 54 K€ -Prévu 2014 : 70 K€ -Réalisé 2014 : 51 K€
Taux de réalisation : 72,85%

Les charges financières sont de nouveau en baisse en 2014, sous l'effet conjugué de la baisse des taux et de la diminution régulière de notre encours, qui sert de base au calcul de nos intérêts.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Réalisé 2012 : 485 K€- Réalisé 2013 : 567 K€ -Prévu 2014 : 570 K€ -Réalisé 2014 : 647 K€
Taux de réalisation : 113,50%

Les recettes comptabilisées ici sont regroupées au sein du chapitre 70, « Produits des services et du domaine ». On y retrouve :

- la redevance d'assainissement, prélevée par Véolia sur les consommations d'eau, soit 478 K€ au total sur 2014 ;
- la participation de la Ville au Budget d'Assainissement, pour 110 K€, proportionnelle aux dépenses de fonctionnement et aux amortissements cumulés de l'exercice auquel elle se rapporte.
- la participation pour l'assainissement collectif, due par les aménageurs lors du raccordement au réseau d'assainissement pour les constructions neuves, les extensions de constructions existantes et les réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires. Le produit de cette taxe est habituellement modeste (moins de 1 K€ par an), mais il est variable en fonction des opérations de construction terminées au cours de l'exercice. Nous avons toutefois perçu en 2014 une somme importante, à hauteur de 59 K€, correspondant à un chantier de construction de bureaux au 15/21 rue Louis Lejeune achevé au cours de cet exercice.

III– LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Les dépenses d'investissement :

Réalisé 2012 : 1 406 K€ - Réalisé 2013 : 1 003 K€ -Prévu 2014 : 941 K€ -Réalisé 2014 : 930 K€
-Taux de réalisation : 98,85%

Le programme de réhabilitation du réseau d'assainissement étant terminé, l'exercice 2014 n'a compté aucune dépense d'équipement. Outre le remboursement de la dette (compte 16), explicité ci-après, cette section intègre également le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2013, à hauteur de 282 K€.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Réalisé 2012 :998 K€ -Réalisé 2013 : 776 K€ -Prévu 2014 : 648 K€ -Réalisé 2014 : 648 K€
Taux de réalisation : 100%

On distingue, au sein de ce chapitre, deux types particuliers de réalisations :

- Le remboursement du capital de notre dette à long terme, qui s'est élevé à 358 K€ en 2014, soit un niveau inférieur aux précédents exercices (370 K€ en 2013 et 368 K€ en 2012), grâce à l'arrivée à échéance fin 2013 de trois lignes d'emprunts de l'agence de l'eau. Cette dépense récurrente correspond à l'amortissement régulier de notre encours de dette, constitué pour

environ 8% de prêts sans intérêts souscrits auprès de l'agence de l'eau, et pour 92% d'emprunts bancaires simples indexés sur des taux variables, ou fixe pour une seule ligne.

- Le remboursement de l'emprunt d'équilibre de fin d'exercice 2013, pour un montant de 290 000 € en 2014. Cette mobilisation d'emprunt n'a en effet servi qu'à faire la liaison entre les exercices 2013 et 2014, afin d'assurer l'équilibre du compte administratif, et n'a duré que quelques jours, entre fin décembre et tout début janvier 2014. D'un point de vue comptable, cet emprunt peut être assimilé à une opération de trésorerie et n'aura donc généré que de très faibles frais d'intérêts.

B) Les recettes d'investissement :

Réalisé 2012 : 1 042 K€ - Réalisé 2013 : 554 K€ - Prévu 2014 : 500 K€ - Réalisé 2014 : 422 K€
- Taux de réalisation : 84,26%

On retrouve au sein des recettes d'investissement l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente au compte 1068, pour un montant de 310 K€. Compte tenu de l'absence de travaux depuis 2012, nous ne percevons plus de recette de FCTVA sur ce chapitre.

Nous avons également été amenés à mobiliser très brièvement notre emprunt revolving auprès de la Société Générale, pour un montant de 100 K€ (voir le total du chapitre 16). Ce tirage, d'une utilité purement budgétaire, puisqu'il est destiné à faire le lien entre les exercices 2014 et 2015, n'a duré que quelques jours (il a été remboursé début 2015). Il ne s'agit donc en aucun cas d'un nouvel emprunt pesant sur l'encours de la dette, mais d'une mobilisation ponctuelle assimilable à une opération de trésorerie, sans impact sur l'équilibre réel du budget.

On notera également une recette de 11,5 K€, correspondant au solde d'une subvention attribuée par l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation du réseau d'assainissement au titre de 2009 et 2010.

Au total, la section de fonctionnement a dégagé, en 2014, un excédent de 563 829,06 €, qui vient combler un besoin de financement de l'investissement de 508 932,37 €, ce qui fait que le compte administratif de 2014 se clôture sur un excédent de 54 896,69 €

Tableau synthétique du compte administratif 2014 - Du Budget Annexe de l'Assainissement

		CA 2012	CA 2013	BT 2014	CA 2014	CA14/ CA13	CA14/ BT14
011	Charges générales	22 170,43	35 523,33	59 300,00	32 336,13	-8,97%	91,03%
66	Charges financ.	63 567,94	54 006,38	69 709,18	50 784,06	-5,97%	94,03%
Total DRF		85 738,37	89 529,71	129 009,18	83 120,19	-7,16%	92,84%
70	Produits des sces	484 698,09	565 578,03	570 000,00	646 949,25	14,39%	114,39%
77	Recettes except.	711,30	1 033,01	0,00	0,00	-	0,00%
Total RRF		485 409,39	566 611,04	570 000,00	646 949,25	14,18%	114,18%
Solde Fct		399 671,02	477 081,33	440 990,82	563 829,06	18,18%	118,18%
001	Déficit reporté	407 612,77	227 715,67	282 513,26	282 513,26	24,06%	124,06%
16	Dettes	998 025,70	775 805,21	648 050,00	648 037,83	-16,47%	83,53%
20	Immo. Incorpor.	0,00	0,00	800,00	0,00	-	-
23	Travaux	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-	-
Total DRI		1 405 638,47	1 003 520,88	941 363,26	930 551,09	-7,27%	92,73%
10	Dotations	526 947,79	264 106,01	310 179,72	310 179,72	17,45%	117,45%

13	Subventions	109 410,00	0,00	0,00	11 439,00	-	-
16	Emprunts	406 000,00	290 000,00	190 192,72	100 000,00	-65,52%	34,48%
Total RRI		1 042 357,79	554 106,01	500 372,44	421 618,72	-23,91%	76,09%
Solde Inv		-363 280,68	-449 414,87	-440 990,82	-508 932,37	13,24%	113,24%
Solde		36 390,34	27 666,46	0,00	54 896,69	98,42%	-
Reports D		0,00	0,00		0,00	-	-
Reports R		0,00	0,00		0,00	-	-
Résultat CA		36 390,34	27 666,46		54 896,69	98,42%	-

M. le Maire cède la présidence de séance à Mme FAVRA et quitte la salle.
Le premier adjoint procède à la mise au vote du compte administratif du service annexe de l'assainissement.

Adopté à la majorité

M. METTON ne prend pas part au vote - Abstention du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et vote contre de M. GILLET

5 - Budget annexe de l'assainissement - compte de gestion 2014 du Trésorier

Rapporteur : M. HUREAU

Délibération n°2015-17

Je vais maintenant vous présenter le Compte de Gestion, soumis aux règles de l'instruction M49, établi par le Trésorier Principal, comptable responsable des mouvements de fonds de la Commune (paiements, encaissements, trésorerie) qui confirme, précise et complète ces résultats. Le but de cet exercice est de mettre en avant la concordance des comptabilités de l'ordonnateur et du comptable.

Je vous rappelle que conformément à l'article D 2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion du Receveur Municipal comprend toutes les opérations, constatées au titre de la gestion précédente, y compris celles effectuées pendant la période complémentaire.

Il présente la situation générale des opérations et comporte :

- l'état de consommation des crédits d'investissement et de fonctionnement,
- l'état de réalisation des opérations d'investissement et de fonctionnement,
- les résultats budgétaires de l'exercice,
- le résultat d'exécution du budget principal et du budget annexe,
- la balance comptable,
- le bilan,
- le compte de résultat
- la situation des valeurs inactives

Comme vous le savez, le Conseil Municipal se prononce sur les comptes du Trésorier Principal par son vote. Toutefois, il ne doit pas en modifier les chiffres, mais peut consigner le cas échéant les observations qu'il pourrait être amené à formuler.

Après notre délibération, ce Compte de Gestion sera transmis par le Receveur Municipal à la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France, autorité chargée de le juger.

Le Compte de Gestion du Trésorier Principal au titre de la gestion 2014 fait apparaître les résultats suivants :

1 – En fonctionnement :

- Produits courants non financiers	646 949,25 €
- Charges courantes non financières	272 265,34 €

Soit un résultat courant non financier de + 374 683,91 €

- Produits courants financiers	0,00 €
- Charges courantes financières	50 784,06 €

Soit un résultat courant financier de - 50 784,06 €
Et un résultat courant net de + 323 899,85 €

- Produits exceptionnels	73 027,60€
- Charges exceptionnelles	0,00 €

Soit un résultat exceptionnel de + 73 027,60 €

Ce qui conduit à un résultat de l'exercice en fonctionnement excédentaire de + 396 927,45 €, tel qu'il figure au compte de résultat.

2 – En investissement :

- Les recettes (dont 1068) se sont élevées à	1 357 547,93 €
- et les dépenses à	1 417 065,43 €

Le solde d'exécution des opérations d'investissement se traduit donc par un déficit de - 59 517,50 €.

En conséquence, la situation du budget annexe d'assainissement, à l'issue des opérations de l'exercice 2014, se présente ainsi :

Excédents cumulés résultant de l'exécution des précédents budgets :	27 666,46 euros
<i>Dont : résultats antérieurs affectés en réserves (1068) :</i>	<i>310 179,72 euros</i>
<i>Dont : solde d'exécution d'investissement (001) :</i>	<i>-282 513,26 euros</i>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2014 :	396 927,45 euros
Solde de la section d'investissement 2014 (hors 1068) :	- 59 517,50 euros

Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 54 896,69, euros

Je vous demande d'approuver le Compte de gestion 2014, retraçant les opérations effectuées par le Trésorier Principal, comptable du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Montrouge.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et vote contre de M. GILLET

6 - Budget annexe de l'assainissement - affectation du résultat 2014

Rapporteur : M. HUREAU

Délibération n°2015-18

Conformément à l'instruction comptable M49, l'exécution budgétaire de l'autofinancement intervient après l'avis donné par le Conseil Municipal sur le Compte Administratif, et avant le vote du Budget Supplémentaire où il est repris.

Je vous rappelle que la procédure d'affectation du résultat consiste à confronter le résultat de fonctionnement de l'exercice (hors restes à réaliser) au besoin de financement de la section d'investissement, le premier devant être affecté en priorité à la couverture du second.

Cette précision étant donnée, l'arrêt des comptes de l'exercice 2014 se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		en €uros
	Dépenses réelles (dont charges rattachées- hors restes à réaliser)	83 120,19
	Dépenses d'ordre	239 929,21
	TOTAL	323 049,40
	Recettes réelles (dont recettes rattachées- Hors restes à réaliser)	646 949,25
	Recettes d'ordre	73 027,60
	TOTAL	719 976,85
	Excédent d'exploitation brut	396 927,45
	Excédent antérieur reporté	0
a	Résultat à affecter (résultat de la section de fonctionnement hors restes à réaliser)	396 927,45
	SECTION D'INVESTISSEMENT :	
	Déficit antérieur reporté	282 513,26
	Dépenses réelles	648 037,83
	Dépenses d'ordre	769 027,60
	TOTAL	1 417 065,43
	Recettes réelles (dont 1068 résultat N-1 affecté)	421 618,72
	Recettes d'ordre	935 929,21
	TOTAL	1 357 547,93
b	Résultat cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser	-342 030,76
c=a+b	RESULTAT DE CLOTURE hors restes à réaliser	54 896,69
	RESTES A REALISER :	EUROS
	Dépenses de fonctionnement	0,00
	Recettes de fonctionnement	0,00
	Solde des restes à réaliser de fonctionnement	0,00
	Dépenses d'investissement	0,00
	Recettes d'investissement	0,00
	Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
b	Résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser	-342 030,76
d	Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
b+d	Besoin de financement de la section d'investissement	-342 030,76

Nous constatons que **le résultat de fonctionnement à affecter est de 396 927,45 €uros**, et que **le besoin de financement de la section d'investissement est de 342 030,76 Euros**. La différence s'élève à 54 896,69 €uros.

Je vous propose en conséquence d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit **396 927,45 €uros** en réserve au compte 1068 de la section d'investissement (autres réserves). Cette affectation sera reprise au Budget Primitif 2015.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe socialise, europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et vote contre de M. GILLET

7 - Budget primitif de la Ville 2015

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2015-19

Les chiffres que vous retrouverez dans ce rapport sont proches de ceux qui vous ont déjà été soumis à l'occasion du DOB, corrigés des ajustements nécessaires sur nos produits et charges courants. Conformément à nos orientations, l'équilibre du présent budget est atteint sans recours à l'emprunt, et intègre la reprise des résultats dégagés au terme de la gestion 2014.

Comme nous en avons l'habitude, ce document retrace les grandes masses prévues pour 2015, avec en parallèle le rappel des chiffres des deux budgets primitifs (BP) précédents, suivant un plan proche de celui ayant servi pour notre Débat d'Orientations Budgétaires (analyse des mouvements de fonctionnement, chiffrage de l'épargne, présentation de l'investissement et de son financement). Tous les montants sont exprimés en Euros ou en Kilo-Euros.

Ce budget primitif s'équilibre pour 2015 à hauteur de 121 628 K€ en dépenses et en recettes, contre 125 164 K€ au BP 2014. Cette diminution en volume est la conséquence directe de la chute des dotations octroyées par l'Etat, de la hausse du FPIC, et de la disparition programmée en investissement du Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité. Nous verrons que ces pertes de recettes nous ont obligés à effectuer un arbitrage modéré sur le niveau de notre Taxe Foncière, tout en assurant un encadrement strict de nos charges de fonctionnement.

1. ANALYSE DES MOUVEMENTS DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2015

1.1 Les produits réels de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement de ce projet de budget s'élève à 82 818 K€. Cette somme comprend la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2014, à hauteur de 4 M€.

Hors reprise du résultat, les recettes de fonctionnement du BP 2015 s'élèvent à 78 818 K€, contre 80 846 K€ en 2014, ce qui représente baisse de 2,5%.

PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Produits des services et du domaine	8 942	9 616	10 840
dont utilisation du domaine	351	539	865
dont déchets industriels	420	350	375
dont services culturels	305	600	499
dont sports et loisirs	1 304	1 304	1 536
dont services sociaux (petite enfance, CMS...)	3 786	4 037	4 291
dont scolaire, périscolaire	2 214	2 226	2 736
dont autres	562	560	538
Impôts et taxes	48 879	49 228	47 324
dont taxes ménages (TH + Foncier)	25 118	25 661	26 509
dont CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	5 950	5 620	5 557
dont CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	10 223	9 970	7 160
dont TASCOC (Taxe sur les Surfaces Commerciales)	151	199	207
dont IFR (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)	32	32	43
dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	3 221	3 244	3 300
dont droits de mutation	2 200	2 500	2 500
dont autre fiscalité	1 984	2 002	2 048
Dotations et participations	21 490	20 740	19 428
dont Dotation Globale de Fonctionnement (DGF - Etat)	16 804	16 080	14 420

dont compensations fiscales (Etat)	683	596	584
dont autres dotations	4 003	4 064	4 424
Autres produits	1 368	1 315	1 226
Total des produits de fonctionnement	80 679	80 899	78 818
<i>Pour info : participation au FNGIR</i>	<i>-8 725</i>	<i>-8 809</i>	<i>-8 809</i>
Pour info : total après FNGIR	71 954	72 090	70 009
Reprise excédent de fonctionnement N-1	-	4 000	4 000
Total après reprise du résultat de fonct.	80 679	84 899	82 818

Les produits des services et du domaine :

8 942 K€ au BP 2013 - 9 616 K€ au BP 2014 - 10 840 K€ au BP 2015

Avec un total de 10 840 K€, les produits des services et du domaine sont attendus en hausse d'environ 12,7% en 2015. Cette prévision tient compte de la révision de nos tarifs et quotients familiaux sur les activités liées à l'enfance votée l'année dernière.

On notera également la hausse attendue de nos droits de voirie en partie grâce à la refonte de certains droits d'occupation du domaine public, et aux nouveaux chantiers anticipés cette année. Les services culturels affichent pour leur part une baisse, due particulièrement à la diminution attendue du volume des refacturations des fluides à la SOGEB pour le fonctionnement du Beffroi (baisse neutre sur l'équilibre de notre budget, puisqu'elle s'accompagne d'une contraction à même hauteur des dépenses d'énergie à refacturer, de l'ordre de 50 K€).

La fiscalité :

48 879 K€ au BP 2013 (40 154 K€ après FNGIR) -49 228 K€ au BP 2014 (40 419 K€ après FNGIR) - 47 324 K€ au BP 2015 (38 515 K€ après FNGIR)

A la date de la rédaction de ce document, les notifications des bases prévisionnelles de fiscalité nous ont enfin été adressées. Les chiffres transmis confirment la dégradation de ce chapitre qui vous avait été annoncée lors du DOB, d'une ampleur telle, en regard de la baisse de nos dotations, qu'elle nous oblige à reconsidérer les niveaux de fiscalité restés inchangés depuis 2009.

La CVAE connaît en effet une forte chute qui représente une perte de 2 810 K€. Je vous rappelle qu'une grande partie de cette diminution (près de 1,8 Millions d'Euros) est imputable à la rectification du mode de déclaration pratiqué par l'une de nos entreprises dominantes, à savoir l'ex-SEITA. Le reste de la baisse de CVAE est imputable à la diminution du chiffre d'affaire de nos autres dominants, en particulier les laboratoires pharmaceutiques.

En ce qui concerne la Taxe d'Habitation, les bases notifiées nous permettent d'espérer, à taux égal, un produit de 16 440 K€ sur 2015. Je vous rappelle toutefois que les bases définitives de Taxe d'Habitation 2014 se sont avérées nettement inférieures aux notifications prévisionnelles, voire en recul par rapport aux réalisations de 2013. Le dynamisme de cette taxe s'avère donc très faible. Pour autant, il ne nous semble pas opportun d'en relever le taux, qui pèserait sur l'ensemble des ménages sans distinction de patrimoine. Si un effort doit être recherché sur la fiscalité, il nous paraît plus opportun d'envisager un rééquilibrage différencié de nos taux, et de porter l'effort sur la taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Toujours à taux égal, les bases notifiées de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties nous permettraient d'anticiper un produit de 9 025 K€ sur l'exercice 2015. Je vous rappelle que notre taux de TFB s'élève actuellement à 8,36%. A titre de comparaison, le niveau de cette taxe s'élève à 17,37% à Malakoff, 17,42% à Antony, 19,20% à Vanves, 21,62% à Sceaux et 23,00% à Bagneux. Nous envisageons de porter ce taux à 9,19% sur le territoire de Montrouge, ce qui reste tout à fait modeste par rapport aux communes alentours, et permettrait de générer 900 K€ de recettes supplémentaires. C'est cette valeur qui a été retenue pour l'élaboration du présent Budget Primitif. Les autres taux demeurent inchangés.

Les autres lignes ne connaissent pas d'évolution majeure. Le volume des Droits de Mutation, porté à 2 500 K€ depuis l'an passé, semble pour sa part correctement calibré par rapport aux recettes perçues. Au total, après correction du taux de Foncier Bâti, la baisse de produit attendue sur le chapitre de la fiscalité directe se trouve ramenée à un peu moins de 2 Millions

d'Euros. En y rajoutant la perte de DGF mentionnée au chapitre précédent, nous nous trouvons d'ores et déjà confrontés à une contraction de nos recettes de près de (-)3,6 Millions d'Euros.

Les dotations et participations :

21 490 K€ au BP 2013 - 20 740 K€ au BP 2014 -19 428 K€ au BP 2015

Le chapitre des dotations et participations, en baisse régulière depuis plusieurs années, accentue encore sa dégradation sur 2015. C'est une nouvelle fois sur la DGF que se situe l'essentiel des pertes, avec une baisse estimée d'environ 10,3%, soit une différence de plus de 1,6 M€ par rapport à 2014, Je vous rappelle que l'Etat a plus que doublé en 2015 le montant global de la ponction pour redressement des comptes publics sur ses dotations aux collectivités territoriales, et que celle-ci pèse pour plus de moitié sur le bloc communal.

Les compensations fiscales connaissent pour leur part une évolution contrastée, avec une hausse de 66 K€ des compensations au titre de la Taxe d'Habitation, malheureusement totalement annulée par la baisse de la dotation unique de compensation de la Taxe Professionnelle (-74 K€), et des compensations de Taxes Foncières (-4 K€). Au total, nos compensations fiscales s'avèrent donc en baisse de 12 K€.

Quelques lignes sont en hausse, à commencer par les autres participations de l'Etat, qui intègrent la participation au fond d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires pour 140 K€, ainsi qu'une subvention plus importante pour le 60^{ème} salon d'art contemporain, à hauteur de 55 K€ (contre 35 K€ budgétés l'an passé). Les participations de divers organismes intègrent quant à elles une progression des participations de la CAF, suite à l'impact sur leur mode de calcul de la requalification des journées ordinaires d'accueil d'enfants en mode périscolaire. Ces recettes supplémentaires ne suffisent pas à compenser l'effet de la chute de la DGF sur le solde de nos dotations, en recul global de (-)6,1%

Autres produits de fonctionnement :

1 368 K€ au BP 2013- 1 315 K€ au BP 2014 -1 226 K€ au BP 2015

Ces autres produits comprennent diverses atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel, variables d'une année sur l'autre et ajustés en baisse de 50 K€ d'après les réalisations de 2014), le reversement des intérêts de la dette récupérable par la CCCM, les redevances des DSP, ainsi que les revenus des immeubles.

Hors reprise du résultat, nos produits de fonctionnement courant devraient se situer à hauteur de 78 818 K€ en 2015, contre 80 899 K€ au Budget Primitif 2014, soit une baisse globale de 2,5 %.

Compte tenu du faible dynamisme de ces recettes, nous avons donc choisi de reprendre dès le BP 2015 les résultats de la gestion 2014 de la Ville, ainsi que nous avons procédé l'an passé. Ceci nous amène, conformément à la délibération d'affectation du résultat sur laquelle nous nous sommes prononcés, à inscrire au présent BP une somme de 4 M€ correspondant à la reprise d'une partie du résultat de fonctionnement 2014 en section de fonctionnement 2015. Au final, nos recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2015 à 82 818 K€.

1.2 Les charges réelles de fonctionnement

Les prélèvements auxquels nous sommes assujettis, en particulier le FPIC, continuent leur progression. Nous verrons toutefois que les recherches d'économies entreprises par les services municipaux se traduisent par une diminution du poids des autres charges de fonctionnement. Au total, conformément à nos orientations budgétaires, nos dépenses de fonctionnement sont en diminution de 3,1% par rapport à 2014, ce qui met un terme à la phase d'inflation que nous avons connue au cours des derniers exercices.

CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Charges de personnel 012	40 855	43 006	41 874
Autres charges de gestion (dont FNGIR)	33 315	35 470	34 309
dont 011 charges à caractère général	17 760	17 975	16 874

dont 65 contingents et participations	4 039	* 4 461	4 156
brigade des pompiers - fonctionnement	730	780	780
contribution assainissement	110	110	0
centre d'action sociale	724	750	750
subventions aux associations	2 008	2 318	2 108
autres contingents	467	503	518
dont atténuations de recettes	11 516	* 13 034	13 279
participation au FNGIR	8 725	8 809	8 809
reversement de TEOM à la CCCM	1 900	1 880	1 980
FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)	840	1 600	2 070
Fonds de Solidarité Région Ile-de-France	0	460	300
Prélèvement logement locatif	0	235	68
Reversement taxe de séjour au CG92	50	50	50
Autres reversements de fiscalité	0	0	2
Charges financières 66	990	945	835
Charges exceptionnelles 67	210	305	242
Dépenses imprévues 022	0	49	10
Total des charges de fonctionnement	75 370	79 775	77 270

* Le prélèvement pour le logement locatif social avait été comptabilisé au chapitre 65 au BP 2014. Le tableau ci-dessus a été retraité pour le réintégrer avec les atténuations de recettes, conformément au plan comptable.

Les charges à caractère général :

17 760 K€ au BP 2013 - 17 975 K€ au BP 2014 -16 874 K€ au BP 2015

La maîtrise de nos charges à caractère général est potentiellement l'un des plus importants leviers d'action à notre disposition, puisque le volume de ce chapitre a un impact presque direct sur l'équilibre du budget et le financement de l'investissement. Il s'agit en effet de tenter d'enrayer l'effet ciseau lié à l'évolution divergente de nos produits et de nos charges de fonctionnement, à travers des recherches d'économies au niveau le plus fin de la gestion des dépenses de fonctionnement courant. Afin de tendre vers cet objectif, les services ont vu leurs enveloppes budgétaires plafonnées à leur niveau de 2014, sachant que les dépenses liées à la sécurité ont été entièrement préservées à l'intérieur de ce périmètre.

Au terme de ce travail de calibrage budgétaire, nos charges à caractère général sont attendues en baisse de 6,1% au BP 2015, soit une économie de 1,1 M€. Cette baisse est en grande partie liée à la non reconduction de la participation de la Ville à la SOGEB, qui représentait une inscription de 550 K€ au budget primitif 2014. La gestion des salles de réunion et de congrès du Beffroi par cet organisme est en effet désormais bénéficiaire, à tel point que le remboursement d'une partie de la subvention octroyée l'an passé a été acté par convention, à hauteur de 200 K€.

Voici le détail des principales évolutions au sein de ce chapitre, en baisse comme en hausse. Parmi les charges en diminution, nous trouvons :

- les contrats de prestations de services avec les entreprises, en baisse de 490 K€. Comme indiqué ci-dessus, la subvention à la SOGEB (550 K€ en 2014) ne sont pas reconduits. La différence correspond à une nouvelle provision de 60 K€ pour une éventuelle action d'initiation à l'anglais en cours élémentaire ;
- les dépenses d'énergie (gaz et électricité), en baisse de 278 K€ ;
- les primes d'assurance dommage ouvrage, variables en fonction des démarrages de chantiers programmés sur l'exercice, en baisse de 94 K€ ;
- les frais de formation, pris en charge majoritairement par le CNFPT, en baisse de 62 K€ ;
- les dépenses de fioul pour les bâtiments et de carburant pour les véhicules, en baisse de 57 K€, sous l'effet de la chute du cours du pétrole ;
- les autres fournitures diverses (produits et matériels d'entretien, quincaillerie et bois pour les ateliers, fournitures de voirie ou espaces verts, petits matériels, etc.), en baisse de 54 K€ ;

- les transports collectifs, en baisse de 50 K€ ;
- les achats de spectacles pour la saison culturelle, en baisse de 49 K€ ;
- les colonies et séjours de vacances, en baisse de 43 K€, grâce à la négociation de marchés plus économiques ;
- les honoraires pour conseils en urbanisme, en baisse de 36 K€ (les études préalables à la réalisation du PLU ayant pesé principalement l'an passé) ;
- les locations mobilières, en baisse de 31 K€, sous l'effet de la non reconduction du marché de Noël (location des chalets) ;

En ce qui concerne les frais en hausse, on notera :

- les autres services divers, en hausse de 111 K€, avec l'organisation de la biennale du salon européen des jeunes créateurs, et l'événement autour de la 60^{ème} édition du salon de Montrouge ;
- les dépenses d'eau, en hausse de 53 K€ ;
- les frais de gardiennage, en hausse de 26 K€, en lien avec les salons de Montrouge et des jeunes créateurs européens ;
- les frais de maintenance et d'entretien des bâtiments, terrains, voirie, véhicules et autres équipements communaux, en hausse de 20 K€ ;

Les charges de personnel :

40 855 K€ au BP 2013 - 43 006 K€ au BP 2014 - 41 874 K€ au BP 2015

Comme annoncé lors du DOB, les frais de personnel ont été alignés sur le niveau des réalisations de 2014. Aucun plan de réduction des effectifs n'est pour autant à l'ordre du jour. Nous nous proposons au contraire d'atteindre cet objectif à travers une gestion fine de l'affectation des ressources humaines au sein de chaque service. Mais il va de soi que les renouvellements de personnel seront étudiés au cas par cas, et restreints chaque fois que des opportunités de réorganisation se présenteront. L'allocation des jobs d'été se verra également réduite aux situations de nécessité absolue, sachant qu'il appartient aux services d'organiser leurs effectifs de façon à ce que leurs activités soient assurées sans recours à des emplois saisonniers. Au total, nos frais de personnels sont proposés en recul de 2,6% par rapport à l'enveloppe prévue au BP 2014, enveloppe qui s'est elle-même révélée supérieure aux besoins de cet exercice.

Autres charges de gestion courante (contingents et participations) :

4 039 K€ au BP 2013 - 4 461 K€ au BP 2014 - 4 156 K€ au BP 2015

Les autres charges de gestion courante recouvrent notamment les subventions de fonctionnement aux associations. Je vous rappelle que nous avons voté, lors de notre séance du 18 décembre 2014, une baisse globale de 5% des aides habituellement octroyées, générant ainsi une économie d'environ 100 K€. Nous n'avons également pas reconduit une provision constituée l'an passé pour d'éventuelles demandes dans le secteur sportif, qu'il n'a pas été nécessaire de solliciter. Les participations à la caisse des écoles et au CCAS ont en revanche été reconduites à niveau égal.

Parmi les dépenses non reconduites, on notera la contribution communale au budget d'assainissement, qui s'était élevée à 110 K€ au BP 2014. Le budget annexe d'assainissement trouve désormais son équilibre sans qu'il soit nécessaire de recourir à la participation de la Ville, aussi aucune inscription n'est-elle prévu pour cet objet en 2015. Globalement, ce chapitre est en baisse de 6,8%.

Les charges financières :

990 K€ au BP 2013 - 945 K€ au BP 2014 - 835 K€ au BP 2015

Les charges financières (intérêts des emprunts) sont de nouveau en diminution, sous l'effet de la baisse des taux consécutive à la crise financière. Cette tendance ne semble pas encore prête de se renverser, la Banque Centrale Européenne ayant abaissé son taux directeur à 0,05% depuis le mois de septembre 2014, ce qui constitue un record historique.

Les charges exceptionnelles et imprévues :

210 K€ au BP 2013 - 354 K€ au BP 2014 - 252 K€ au BP 2015

Il s'agit de quelques subventions exceptionnelles (promotion sportive aux scolaires...), de provisions pour d'éventuelles écritures comptables à la demande du trésorier (annulations sur exercices antérieurs), ainsi que des bourses et prix (bacheliers, 'nouvelle fantastique', salon de

Montrouge). Ce poste, qui était en hausse l'an passé avec l'inscription de subventions dans le cadre du FISAC et d'une écriture de régularisation de droits de voirie, retrouve en 2015 un volume proche de celui de l'exercice 2013.

La ligne de dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022), introduite au budget 2014, est abondée à hauteur de 10 K€ (contre 48 K€ au BP 2014). Cette provision contribue à l'équilibre global du budget en l'absence d'inscription d'emprunt, et permet éventuellement de palier les décalages entre anticipations et notifications définitives sur des dispositifs tels que le FPIC ou le FSRIF, sur lesquels nous n'avons pas forcément toute la visibilité souhaitée.

Les atténuations de recettes (TEOM, FPIC, FNGIR) :

11 516 K€ au BP 2013 - 13 034 K€ au BP 2014 -13 279 K€ au BP 2015

L'essentiel de ce chapitre est constitué de la participation de la Ville au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources), reversement de recettes fiscales destiné à la péréquation entre les communes des effets de la réforme fiscale, à hauteur de 8 809 K€. Ce montant est désormais figé, et est identique à celui appliqué en 2013 et en 2014.

On y retrouve également notre contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), qui continue de croître à un rythme soutenu, puisque nous l'estimons à 2 070 K€ en 2015, contre 1 605 K€ en 2014. Compte-tenu de l'ampleur du dispositif arrêté par l'Etat, son montant pourrait atteindre plus de 3 300 K€ au budget 2016, ce qui illustre bien la pression déraisonnable à laquelle sont soumis l'ensemble des budgets municipaux.

Le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France), s'applique quant à lui aux communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région Ile-de-France. La ville de Montrouge était en dessous de ce ratio jusqu'en 2013, année à partir de laquelle nous avons enregistré une forte progression de notre CVAE. Il est probable que la baisse de CVAE enregistrée cette année nous amène à ne plus être contributeur à ce fonds à partir de 2016. En ce qui concerne 2015, nous avons choisi d'inscrire une provision de 300 K€, sachant que notre contribution au titre de 2014 s'est élevée à 230 K€. Il est à noter que cette éligibilité entraîne une réfaction sur le montant de notre participation au FPIC, mais avec un exercice d'écart. Cette minoration a été prise en compte dans notre prévision du FPIC pour 2015.

Le prélèvement en faveur du logement locatif social, pour sa part, est proportionnel au nombre de logements manquant pour atteindre le taux de 25% de logements sociaux fixé aux articles L302-5 et suivants du Code de l'Urbanisme depuis le 18 janvier 2013. Pour mémoire, ce taux est actuellement sur Montrouge d'un peu plus de 21%. En vertu de cette disposition, un prélèvement de 235 K€ nous avait été appliqué en 2014. En ce qui concerne 2015, nous bénéficions de la réfaction de la subvention d'équipement que nous avons versée en 2013 à Montrouge Habitat pour la création de 38 logements sociaux au 31 rue de la Vanne, soit 190 K€. Compte-tenu de cette diminution, le montant du prélèvement qui nous a été notifié pour l'année en cours s'élève à 68 K€, chiffre légèrement supérieur à celui prévu au DOB (45 K€), compte tenu de la progression de certains indices contribuant à son calcul (potentiel fiscal par habitant). Le reversement de la TEOM à la Communauté de Communes Châtillon Montrouge, enfin, figure également sous ce chapitre. Son montant correspond, à l'euro près, au coût du traitement des ordures ménagères supporté par la CCCM. Celui-ci est porté à 1 980 K€, soit une augmentation de 100 K€ par rapport à 2014, sous l'effet de la hausse du coût du traitement refacturé par le Syelom.

Au total, l'ensemble de ce chapitre s'élèvera en 2015 à 13 279 K€, ce qui représente une baisse de 1,9% par rapport au budget 2014 (soit une évolution de -245 K€).

2. CHAÎNE DE L'EPARGNE

LA CHAÎNE DE L'EPARGNE

En K€	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Produits réels de fonctionnement courant	79 311	79 584	77 592
Charges réelles de fonctionnement courant	74 170	78 476	76 183
Excédent brut courant	5 141	1 108	1 409
Produits exceptionnels	1 368	1 315	1 226

Charges exceptionnelles	210	354	252
Résultat exceptionnel	1 158	961	974
Epargne de gestion	6 299	2 069	2 383
Produits financiers	0	0	0
Charges financières	990	945	835
Solde financier	-990	-945	-835
Epargne brute (hors reprise du résultat)	5 309	1 124	1 548
Excédent de fonctionnement N-1	0	4 000	4 000
Epargne brute	5 309	5 124	5 548
Remboursement de la dette en capital	2 960	2 971	2 905
Epargne nette	2 349	2 153	2 643

Notre épargne brute connaît un important recul à partir de 2014, année marquée par l'introduction du FSRIF et par la première baisse conséquente de la DGF. Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, son niveau hors reprise du résultat passe de 5 M€ à un peu plus de 1 M€. Or, il faut savoir que cette épargne brute constitue l'une des sources les plus importantes de financement de l'investissement, qu'elle doit être au minimum égale au montant de nos amortissements (environ 2,8 Millions d'Euros), et qu'il est également souhaitable qu'elle couvre le remboursement en capital de notre dette (soit près de 3 Millions d'Euros). Le montant de 1 548 K€ atteint en 2015, bien que supérieur à celui de 2014, est donc insuffisant pour assurer l'équilibre réel de notre budget, puisqu'il ne permet même pas de procéder à nos écritures d'amortissement.

Aussi, pour les besoins de l'équilibre budgétaire de 2015, et conformément à la délibération d'affectation du résultat, nous reprendrons en section de fonctionnement un volume de 4 M€ permettant d'atteindre un solde de fonctionnement de l'ordre de 5,5 M€. Ce montant permettra notamment de sauvegarder nos ratios d'épargne, et contribuera indirectement au financement de la section d'investissement, par le biais des amortissements et du transfert de l'autofinancement. Le reste du résultat de fonctionnement 2014 sera directement affecté en section d'investissement, en complément de nos recettes propres d'investissement, de façon à éviter tout nouveau recours à l'emprunt.

3. L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT HORS DETTE

En K€	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Epargne nette	2 349	2 153	2 643
Reports de dépenses N-1	0	17 605	17 734
Reports de recettes N-1	0	1 883	1 966
Report du résultat d'investissement N-1	0	21 427	21 601
Solde des reports d'investissement	0	5 705	5 833
Cessions immobilières	1 547	1 743	172
Dépenses immobilières	1 537	1 157	820
Solde immobilier	10	586	-648
Subventions	5	188	29
Total des ressources propres d'investissement	7 041	9 769	9 144
<i>dont FCTVA</i>	<i>2 800</i>	<i>2 100</i>	<i>1 800</i>
<i>dont dépassement de PLD</i>	<i>3 550</i>	<i>3 603</i>	<i>626</i>
<i>dont taxe locale d'équipement</i>	<i>341</i>	<i>543</i>	<i>1 207</i>
<i>dont amendes de police</i>	<i>350</i>	<i>320</i>	<i>280</i>
<i>dont affectation du résultat (compte 1068)</i>	<i>0</i>	<i>3 203</i>	<i>6 231</i>
Autres recettes d'investissement	98	98	98
Total des recettes d'investissement	7 144	10 055	10 271

Dépenses d'investissement hors dette classique et immobilier	17 907	18 499	18 099
<i>dont remboursement d'emprunts par anticipation</i>	0	6 500	8 300
<i>dont investissements (travaux et acquisitions)</i>	0	11 999	9 799
Solde d'investissement avant emprunt	-8 404	0	0
Emprunt	8 404	0	0

3.1. Reports et affectation du résultat :

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, nous reprenons au présent budget primitif les soldes de clôture de l'exercice 2014, avec tout d'abord un excédent d'investissement de 21 601 K€, duquel il convient de déduire le solde des dépenses et recettes reportées (soit - 15 768 K€), dont le détail figure au compte administratif 2014. Nous retrouvons également l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068, à hauteur de 6 231 K€. Au total, les recettes issues de la gestion 2014 et reprises au budget 2015 en section d'investissement s'élèvent à 12 064 K€ (solde des reports et de l'excédent d'investissement 2014 pour 5 833 K€ + affectation du résultat de fonctionnement pour 6 231 K€). Cette reprise vient compléter nos recettes propres de l'exercice 2015, et nous permet une nouvelle fois de boucler notre financement sans recours à l'emprunt.

3.2. Mouvements immobiliers :

Action	Détail de la demande	BP 2015	BP 2014
Acquisitions immobilières	Acquisition voie nouvelle	400 000,00	1 157 000,00
	Acquisition 51 av. de la République (2 ^{ème} étage)	200 000,00	
	Immobilier diffus et frais de notaire	220 000,00	
Cessions immobilières	Cession 2/4 Barthélémy (places de parking)	52 000,00	1 742 815,00
	Parc privé	120 000,00	

L'enveloppe que nous estimons nécessaire pour les acquisitions immobilières sur 2015 s'élève à 820 K€ (dont 400 K€ pour la voie nouvelle et 200 K€ pour le 51 avenue de la République), contre un total de 172 K€ pour les cessions. Le solde des mouvements immobiliers est négatif, et s'élève à -648 K€.

3.3 Les recettes d'investissement

En K€	BP 2013	BP 2014	BP 2015
V.D.P.L.D.	3 550	3 603	626
T.L.E. / T.A.	341	543	1 207
F.C.T.V.A.	2 800	2 100	1 800
Amendes	350	320	280
Subventions d'investissement	5	188	29
Remboursement dette récupérable	98	98	98
Total	7 144	6 852	4 040

Comme escompté, ces recettes amorcent un large repli à compter de 2015, sous l'effet de la suppression du Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité. Les 626 K€ figurant sur le tableau ci-dessus correspondent en effet au solde des taxes à percevoir sur les derniers chantiers en cours en 2014. Il s'agit donc bien de la dernière recette que nous comptabiliserons sous cette rubrique, laquelle disparaîtra complètement à partir de 2016. Pour mémoire, le VDPLD constituait en moyenne près de la moitié de nos recettes propres d'investissement, et a généré un produit de plus de 5 Millions d'Euros au cours de la seule gestion 2014. Il s'agit donc bien d'un coup violent porté à notre capacité d'investissement, que l'évolution de la Taxe d'Aménagement ne parviendra pas à compenser.

Le FCTVA, proportionnel au montant des travaux d'investissement effectués l'année précédente, continue également de reculer, avec une diminution de 300 K€ par rapport à 2014 (nous avons perçu l'année dernière les dernières dotations consécutives aux travaux du Beffroi). La ligne « Amendes » correspond pour sa part au produit des amendes de police relatives à la circulation routière reversé à notre commune. Celles-ci font en effet l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales, proportionnel au nombre de contraventions dressées pendant l'année sur le territoire concerné, et reversé à hauteur de 25% en faveur des communes et de leurs groupements (en ce qui concerne l'Île-de France, 25% vont à la Région, et les 50% restants au Syndicat des Transports). Le niveau de ce reversement est de nouveau en baisse en 2015, avec une différence de -40 K€ par rapport à 2014.

Au total, le financement de notre section d'investissement en 2015 (épargne brute de fonctionnement + résultats affectés + recettes propres d'investissement + recettes immobilières) s'élève à 21 824 K€

3.4 Les dépenses d'investissement et le bouclage du financement

En ce qui concerne les dépenses, la priorité est donnée au remboursement de notre dette, dont l'annuité en capital s'élève à 2 905 K€. Comme nous l'avons fait l'an passé, nous souhaitons inscrire en complément une provision pour remboursement anticipé à hauteur de 8,3 Millions d'Euros, que nous mobiliserons si l'évolution des index variables s'avère défavorable, et lorsque notre équilibre réel (assuré par le niveau des recettes propres en regard de l'annuité d'emprunt) sera directement menacé par l'érosion de nos dotations. Ce montant, même s'il paraît important, correspond à une fraction modeste de notre capital restant dû, et représente un niveau souhaitable pour avoir un impact significatif sur notre annuité d'emprunt.

Le solde disponible pour le financement de nos acquisitions et travaux d'investissement s'élève à 10 619 K€, dont 820 K€ affectés aux acquisitions immobilières. Nous proposons donc de fixer à hauteur de 9 799 K€ l'enveloppe qui sera dédiée à l'équipement proprement dit. Cette somme permettra notamment de poursuivre l'aménagement de la maternelle des portes de Montrouge et du gymnase rue de la Vanne, tout en assurant l'entretien et le renouvellement de nos équipements existants.

Voyons maintenant le détail des dépenses d'équipement inscrites au BP 2015. Celles-ci vous sont présentées par grandes masses et par fonctions (affectation des crédits par secteurs d'activités).

ACTIONS	PRINCIPALES DEMANDES	BP. 2015	
ADMINISTRATION GENERALE	Migration SI RH (évolution métier de la D.R.H)	240 000,00	340 000,00
	Evolution de l'architecture réseau 1 ^{ère} tranche (remplacement cœur de réseau et équipements CMS/SRU)	100 000,00	
DIVERS BATIMENTS	Provision 2015 pour travaux d'amélioration énergétique suivant cartographie – 2 ^{ème} tranche	350 000,00	554 000,00
	Travaux exploitation et installation thermiques – Marché P3 et P3 obligatoire	149 000,00	
	Travaux de mises en conformité suivant commission de sécurité	55 000,00	
GARAGE - ATELIERS	Acquisition d'un véhicule poids lourd avec plateau en remplacement du véhicule n°5 car pollution importante	100 000,00	100 000,00
POMPIERS INCENDIE SECOURS	Subvention d'équipement à la BSPP	150 000,00	250 000,00
	Modernisation et acquisition d'équipement SSI (protection incendie)	50 000,00	
	Levée des réserves et gaz suivant la réglementation et le rapport de vérification annuelle	50 000,00	

ECOLES PRIMAIRES	Acquisition et installation de TNI et PC Connectes - Ecoles primaires Boileau et Rabelais	90 000,00	465 000,00
	Travaux pour mise en conformité incendie – Primaire Queneau	150 000,00	
	Travaux de remplacement marquise du préau - Primaire Queneau	140 000,00	
	Travaux de reprise étanchéité - Gymnase Renaudel	85 000,00	
BEFFROI	Fourniture et pose support de bâche en façade du Beffroi pour manifestations	75 000,00	75 000,00
ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	Restauration des peintures murales (400 K€) et complément pour ouverture des baies du chœur (44 K€)	444 000,00	444 000,00
SALLES DE SPORTS GYMNASES et PISCINE	Travaux d'aménagement - Gymnase Vanne	2 300 000,00	2 765 000,00
	Travaux de rénovation du terrain Paul Montay	315 000,00	
	Migration système de gestion des accès et de la billetterie - Piscine	50 000,00	
	Travaux en chaufferie – Piscine	100 000,00	
POLE SANTE ET SOLIDARITE	Travaux divers pour adaptation intérieur suite à l'augmentation de l'activité du CMS	85 000,00	85 000,00
ACTIONS	PRINCIPALES DEMANDES	BP. 2015	
CRECHES ET GARDERIES	Opacification de la clôture sur rue - Crèche 11 Novembre	115 000,00	115 000,00
PARC PRIVE DE LA VILLE	Travaux de réhabilitation immeuble Louis Rolland	720 000,00	770 000,00
	Travaux de rafraichissement suite aux mouvements de locataires divers immeubles (Paul Bert – Stade Arnoux,...)	50 000,00	
PROPRETE URBAINE	Acquisition d'une balayeuse de voirie 4m3	150 000,00	255 000,00
	Acquisition d'une laveuse	105 000,00	
AMENAGEMENT URBAIN	Travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de divers sites	150 000,00	150 000,00
VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES – EQUIPEMENT DE VOIRIE	Participation pour 4 stations Autolib	86 000,00	1 206 000,00
	Réaménagement de la rue Maurice Arnoux	200 000,00	
	Provision pour aménagement travaux de voirie diverses voies	800 000,00	
	Travaux aménagement square Rol Tanguy	120 000,00	

Malgré une conjoncture complexe, des contraintes pressantes sur nos ressources et des charges de fonctionnement alourdies par la part croissante des péréquations, nous parvenons encore à présenter un budget faisant la part belle à l'investissement, tout en préservant la qualité de service à laquelle nos administrés sont maintenant accoutumés. Certes, le contexte de raréfaction des ressources appelle cette année à une hausse de fiscalité, mais il convient de souligner que celle-ci reste circonscrite, et assez modeste pour ne pas remettre en cause la place de Montrouge parmi les villes les moins imposées de notre département. Nous nous employons en effet à conserver les fruits de notre politique, dans une période où la débâcle budgétaire de l'Etat pourrait en inciter d'autres à défaire ce qu'ils ont patiemment construit, tout en préparant un socle sain sur lequel il sera possible de s'appuyer directement lorsque la croissance sera, je l'espère au plus vite, de nouveau au rendez-vous.

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2015

	BP 2013 (€)	BP 2014 (€)	BP 2015 (€)	BP 15 / BP 14
mouvements de fonctionnement				
produits des services et du domaine	8 941 820,00	9 616 175,00	10 839 993,00	12,73%
impôts et taxes	48 879 570,00	49 228 227,00	47 323 822,00	-3,87%
dotations et participations	21 490 312,00	20 740 007,00	19 428 085,00	-6,13%
autres	1 367 630,00	1 314 718,00	1 226 210,00	-6,73%
<i>EXCEDENT DE FONCT. REPRIS</i>		4 000 000,00	4 000 000,00	
total recettes	80 679 332,00	84 899 127,00	82 818 110,00	-2,40%
charges à caractère général	17 760 618,00	17 974 865,00	16 874 208,00	-6,12%
charges de personnel	40 854 720,00	43 005 982,00	41 873 760,00	-2,63%
charges de gestion courante	4 039 400,00	4 461 120,00	4 156 372,00	-6,83%
charges financières	990 289,19	945 348,54	835 101,93	-11,66%
autres (dont 022 dépenses imprévues)	2 160 480,00	2 241 840,46	2 352 206,75	4,92%
prélèvement secteur locatif social	0,00	234 560,00	68 688,00	-70,72%
FSRIF	0,00	460 000,00	231 186,00	-49,74%
FPIC	840 000,00	1 600 000,00	2 070 000,00	29,38%
FNGIR	8 725 224,00	8 808 714,00	8 808 714,00	0,00%
total dépenses	75 370 731,19	79 732 430,00	77 270 236,68	-3,09%
solde fonctionnement courant	5 308 600,81	5 124 174,00	5 547 873,32	8,27%
mouvements immobiliers				
produits des cessions d'immos	1 547 000,00	1 742 815,00	172 000,00	-90,13%
total recettes	1 547 000,00	1 742 815,00	172 000,00	-90,13%
acquisitions (section d'investissement)	1 537 000,00	1 157 000,00	820 000,00	-29,13%
total dépenses	1 537 000,00	1 157 000,00	820 000,00	-29,13%
solde immobilier	10 000,00	585 815,00	-648 000,00	-
mouvements d'investissement				
emprunts nouveaux	8 404 543,19	0,00	0,00	-
revolving	5 600 000,00	5 200 000,00	4 800 000,00	-7,69%
recettes d'équipement	7 144 323,00	6 852 747,00	4 041 438,00	-41,02%
<i>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT N-1</i>		21 427 143,46	21 600 506,34	0,81%
<i>EXCEDENT DE FONCT. AFFECTE</i>		3 202 735,20	6 230 685,51	94,54%
<i>REPORTS N-1</i>		1 882 723,19	1 966 037,85	4,43%
total recettes (hors immobilier)	21 148 866,19	38 565 348,85	38 638 667,70	0,19%
total recettes (tous mvts)	22 695 866,19	40 308 163,85	38 810 667,70	-3,72%
dette (amortissement normal)	2 960 020,00	2 971 020,00	2 905 520,00	-2,20%
remboursements anticipés	0,00	6 500 000,00	8 300 000,00	27,69%
revolving	5 600 000,00	5 200 000,00	4 800 000,00	-7,69%
autres investissements, hors dette et immobilier	17 907 447,00	11 998 880,00	9 799 057,00	-18,33%
<i>REPORTS N-1</i>		17 605 437,85	17 733 964,02	0,73%
total dépenses (hors immobilier)	26 467 467,00	44 275 337,85	43 538 541,02	-1,66%
total dépenses (tous mvts)	28 004 467,00	45 432 337,85	44 358 541,02	-2,36%
solde invest. (hors immobilier)	-5 318 600,81	-5 709 989,00	-4 899 873,32	-14,19%
solde investissement (tous mvts)	-5 308 600,81	-5 124 174,00	-5 547 873,32	8,27%
total général dépenses	103 375 198,19	125 207 290,85	121 628 777,70	-2,83%
total général recettes	103 375 198,19	125 207 290,85	121 628 777,70	-2,83%
Solde des prévisions	0,00	0,00	0,00	

M. DROUET estime que le budget proposé ne répond pas aux préoccupations des Montrougiens. Il y note une diminution notable par rapport au budget de l'année précédente, dû à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement, et estime que cette perte de ressources est supportée par les familles montrougiennes au travers d'une hausse des produits et services et de la révision du quotient familial. Il note également une baisse des dépenses de fonctionnement, notamment en charges de personnel et s'inquiète de l'impact que cela aura sur le service rendu à la population mais également en termes de gestion du personnel.

Il préconise une augmentation du budget alloué à l'action sociale et la création d'équipements collectifs supplémentaires tels une école élémentaire, une crèche ou encore des logements sociaux. Il fait part de sa position sur la nécessité de faire prendre en charge l'aménagement du square Rol Tanguy par le Crédit Agricole.

Il juge les investissements prévus insuffisants au regard du nombre grandissant de Montrougiens.

Il votera donc contre le budget primitif présenté.

Concernant le square Rol Tanguy M. le Maire lui répond que le Crédit Agricole prend à sa charge la réfection des trottoirs et de la chaussée et que ces travaux ont été l'occasion de réaménager l'espace vert.

Il rappelle que le logement est une compétence d'Etat et que Montrouge Habitat construit 38 logements sociaux supplémentaires. Cependant il insiste sur la complexité de la problématique soulevée : auparavant il existait un parcours résidentiel qui permettait aux jeunes ménages de débiter leur vie dans un logement social, puis d'évoluer vers d'autres catégories de logements. Le taux de rotation était alors de 15%, pour seulement 3% de nos jours. Actuellement les différences de prix entre le logement social et le locatif privé sont trop élevées pour permettre ces migrations. Seule une augmentation de l'offre en secteur libre pourrait faire chuter le prix des loyers, cependant il n'y a pas eu autant de constructions sur les communes avoisinantes que sur Montrouge.

En ce qui concerne les équipements, et notamment les écoles, l'Education Nationale a prévu la fermeture de deux classes à la rentrée prochaine, et on ne note pas d'augmentation significative des naissances sur la commune, les équipements sont donc suffisants. M. le Maire rappelle qu'il y a malgré tout une école maternelle en cours de construction et que le Gymnase de la rue de la Vanne constituera le huitième équipement de ce type sur la ville. Il rappelle que l'action sociale est de la compétence départementale pour toutes les aides attribuées sur le long terme, et que la ville ne peut qu'attribuer des secours ponctuels.

M. MOULY prend à son tour la parole pour annoncer que ses remarques seront de même nature que celle émises lors du Débat d'Orientation Budgétaire puis que la logique du budget présenté est la même.

Depuis plus de six ans les choix sont du même ordre alors même que la population a évolué, qu'elle a considérablement augmenté. Montrouge est devenue l'une des villes les plus denses de France et le logement y est très cher. La crise économique a touché de nombreux montrougiens et il aurait été nécessaire d'en tenir compte.

Dans les charges à caractère général il revient sur l'utilisation des locaux du Beffroi par la SOGEB et réitère son souhait de voir cet équipement davantage mis à la disposition de la population locale notamment au travers des associations montrougiennes, il craint par ailleurs que l'expansion de cette entité ne se fasse au détriment des créneaux actuellement réservés à la Ville.

En recettes de fonctionnement il note une hausse des produits des services et notamment ceux utilisés par les familles.

En section d'investissement il regrette le peu de projets inscrits au regard de l'importance de la population locale.

Et enfin il s'enquiert une fois de plus du projet du centre ville et revient également sur les difficultés à se loger à Montrouge pour les jeunes originaires de notre Ville.

M. le Maire fait remarquer que si la population montrougienne augmente c'est bien qu'elle trouve à se loger et que les prix sont ceux du marché. Il reprend les propos qu'il a tenus lors de son

débat avec M. DROUET sur le sujet et resitue le problème dans un contexte plus global. Il mentionne le rêve de chaque français d'être propriétaire d'une maison et y oppose la nécessaire densification pour préserver les terres arables.

Concernant la SOGEB il rappelle que la convention de délégation de service public a attribué un quota d'occupation à chacune des deux parties et qu'à ce jour aucune des deux n'a atteint son quota maximum, ce qui laisse une marge d'expansion de l'activité.

Les équipements existants semblent satisfaire les Montrougiens, et il y aura très probablement deux fermetures de classe à la rentrée prochaine. Il rappelle que pour un budget en équilibre, il faut prévoir pour chaque dépense un montant de recettes équivalent.

Concernant l'augmentation des recettes de fonctionnement, cette augmentation est la conséquence d'une fréquentation supplémentaire des services municipaux. L'augmentation de la recette est donc mécanique.

Le projet de centre ville est réalisé. Les acquisitions des arrières cours sont destinées à l'agrandissement du square SCHUMAN.

M. GILLET revient sur le compte administratif pour saluer les efforts réalisés par les services municipaux pour les économies réalisées avec une qualité de service maintenue. Il souhaite savoir si d'autres marges de manœuvres sont envisageables et avoir une évaluation des surcoûts générés par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires afin de juger la nécessité qu'il y avait à augmenter les tarifs supportés par les familles Montrougiennes.

Il estime l'équilibre du budget primitif précaire et aurait souhaité que la Ville profite des faibles taux d'intérêts pour emprunter. Il regrette les remboursements anticipés programmés et estime qu'ils sont préjudiciables aux Montrougiens.

M. le Maire répond que l'augmentation des participations des familles est la conséquence d'une modification de la fréquentation des services municipaux.

Les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, d'autre part dans un contexte où les règles changent constamment les réserves sont destinées à assurer des lendemains incertains.

Adopté à la majorité - vote contre du groupe socialiste, Europe Écologie Les Verts, Radical de gauche, communiste et indépendant et de M. GILLET

8 - Budget primitif 2015 du service annexe de l'assainissement

Rapporteur : M. HUREAU

Délibération n°2015-20

LES DEPENSES

Section de fonctionnement : Avec un total de 124 K€ en 2015, contre 129 K€ en 2014, les prévisions de dépenses réelles courantes diminuent de 0,3% en 2015.

Nos charges à caractère général (provision pour frais d'entretien du réseau et commission de recouvrement de la redevance d'assainissement versée à Véolia), ne connaissent pas d'évolution majeure, et sont reconduites à hauteur de 59 K€.

Les frais financiers passent de 70 K€ en 2014 à un peu moins de 65 K€ en 2015, compte tenu de la tendance baissière des indices variables sur lesquels la moitié de notre dette est adossée. Avec un taux directeur au plus bas, ramené par la BCE à 0,05% en septembre dernier, ces index devraient se maintenir à un niveau très bas au cours de l'année qui vient.

Avec une inscription de 1 K€, le poste « dépenses imprévues » fait son apparition au budget 2015. Cette enveloppe sert en partie à ajuster les crédits pour parvenir à l'équilibre budgétaire, sachant que, comme nous allons le voir, nous ne prévoyons pas d'inscrire d'emprunt sur le présent exercice.

Section d'investissement : Une provision de 14 K€ est inscrite en dépenses d'équipement, pour des travaux éventuels de confortation du réseau.

Nous retrouvons également ici la charge en capital de notre dette, qui inclut 347 K€ pour le remboursement du capital de notre dette à long terme (dépense récurrente qui s'éteindra lorsque nous aurons remboursé la totalité de notre stock de dette, soit à l'horizon 2028, sur un encours au 01/01/2015 de 9 961 K€), et le remboursement de l'emprunt d'équilibre de fin d'exercice 2014, pour un montant de 100 K€ (contre 290 K€ l'an passé). Cette dernière mobilisation d'emprunt n'a servi qu'à faire la liaison entre les exercices 2014 et 2015, afin d'assurer l'équilibre du compte administratif, et n'a duré que quelques jours, entre fin décembre et tout début janvier 2015. D'un point de vue comptable, cet emprunt peut être assimilé à une opération de trésorerie : il n'aura généré que de très faibles frais d'intérêts, et il a déjà fait l'objet d'un remboursement auprès de notre prêteur (la Société Générale, banque auprès de laquelle nous avons contracté le produit revolving permettant de procéder à ce type d'opération). Il nous reste toutefois à régulariser budgétairement ce remboursement, objet de la présente inscription.

Par parallélisme avec le budget principal de la Ville, et dans la mesure où le compte administratif 2014 de l'assainissement ainsi que la délibération d'affectation du résultat vous ont été présentés au cours de cette séance, nous vous proposons d'inscrire au présent Budget Primitif la reprise du résultat de la section d'investissement de 2014, qui s'est clôturée sur un besoin de financement de 342 K€. Celui-ci sera couvert par la reprise de l'excédent de fonctionnement au compte 1068, au sein de ce même budget.

En tenant compte de cette dernière inscription, les dépenses réelles d'investissement de ce Budget Primitif s'élèvent à 803 K€.

LES RECETTES

Section de fonctionnement : les recettes de fonctionnement intégraient traditionnellement une contribution communale, proportionnelle à nos dépenses de fonctionnement. Cette contribution ne sera pas reconduite au budget 2015, puisque les autres recettes de la section de fonctionnement permettent à elles seules de réaliser le bouclage du budget. Ces recettes sont constituées de la redevance d'assainissement et de la participation pour assainissement collectif due par les aménageurs pour le raccordement au réseau.

Par délibération du 18 décembre 2014, nous avons en effet décidé d'augmenter le taux de la redevance d'assainissement de 19 centimes à 23 centimes d'Euros (à titre de comparaison, la moyenne départementale est actuellement supérieure à 27 centimes). Le produit anticipé de la redevance d'assainissement pour 2015 est donc supérieur à celui de l'an passé, puisqu'il s'élève à 530 K€, contre seulement 460 K€ en 2014.

La participation pour l'assainissement collectif (qui se substitue à l'ancienne participation pour raccordement à l'égout), est pour sa part due par les aménageurs lors du raccordement au réseau d'assainissement pour les constructions neuves, les extensions de constructions existantes et les réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires. Le produit de cette taxe est habituellement modeste, aussi ne prévoyons nous qu'une inscription de 1 K€.

L'addition de ces deux recettes (531 K€), complétée par la reprise du résultat de l'année 2014, est suffisante pour atteindre l'équilibre du budget sur 2015. Nous ne ferons donc pas appel à la Ville, habituellement sollicitée à hauteur d'environ 100 K€ (110 K€ en 2014), pour le financement du présent exercice.

Section d'investissement : Nos recettes réelles d'investissement ne sont désormais plus constituées que de la seule reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1. Le bon résultat de l'exercice 2014 nous permet en effet de reprendre au budget 2015 un résultat de 397 K€, contre 310 K€ l'an passé. Le niveau de cette reprise est suffisant pour atteindre l'équilibre du budget, aussi nous ne prévoyons pas d'inscrire d'emprunt au présent exercice.

LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS D'ORDRE

Les amortissements des immobilisations corporelles atteignent 240 K€, tandis que ceux des subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (subventions d'investissement que la Ville étale par mouvements d'ordre) s'élèvent à 73 K€ en 2015. Ces chiffres sont donc inchangés par rapport à 2014.

100 K€ sont par ailleurs inscrits en recettes et en dépenses d'investissement, afin de solder les comptes ayant servi aux tirages de notre emprunt d'équilibre fin 2014, après remboursement de ce derniers.

AU TOTAL

En ajoutant les opérations d'ordre en fonctionnement et en investissement, le total du budget 2015 s'élève à :

- 604 028,00 €uros en section de fonctionnement
- 975 869,76 €uros en section d'investissement.

Le virement dégagé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 239 012,31 €uros.

Je vous demande : **d'approuver le projet de budget d'assainissement pour 2015** arrêté en recettes et en dépenses comme suit :

- 604 028 €uros en section de fonctionnement
- 975 869,76 €uros en section d'investissement.

M. MOULY intervient pour signaler qu'afin de rester dans la logique du vote du compte administratif du service annexe d'assainissement son groupe s'abstiendra.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et vote contre de M. GILLET

9 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2015

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2015-21

Le budget primitif 2015 voté à cette séance implique une fiscalité directe de 35 334 K€ pour son équilibre, incluant 32 034 K€ d'impôts locaux et 3 300 K€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal est donc appelé à déterminer, comme chaque année à cette période, les taux communaux de la fiscalité directe locale, et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les bases à la disposition de la Ville de Montrouge sont, comme chaque année à cette date, prévisionnelles.

Les bases de la fiscalité directe locale de Montrouge en 2015

	2015
Taxe d'Habitation	95 973 000 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	108 966 000 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	302 300 €
Cotisation Foncière des Entreprises	31 009 000 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	108 212 590 €

Les bases fiscales permettent de dégager un produit à taux constants de 31 130 K€ (hors Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), ce qui représente une hausse de 1,36% par rapport au produit réalisé au titre de

2014 (soit 30 637 K€). Ce niveau ne permet toutefois pas d'atteindre le produit nécessaire à l'équilibre de notre budget.

Je vous rappelle en effet que le produit de la Taxe d'Habitation en 2014 s'est avéré nettement inférieur aux notifications qui nous avaient été adressées pour la préparation du précédent budget, sous l'effet de mesures prises par l'Etat en faveur de contribuables de condition modeste. Malgré une notification de 16 672 K€, le montant finalement perçu sur la Taxe d'Habitation ne s'est élevé qu'à 16 061 K€, ce qui représente une perte de 611 K€, que les compensations fiscales octroyées par l'Etat ne permettent pas de combler. A ce très faible dynamisme, s'ajoute la chute de notre CVAE au titre de 2015, dont le montant notifié est inférieur de plus de 2,8 M€ au produit perçu en 2014. Ces éléments défavorables, conjugués aux baisses de dotations et de taxes d'urbanisme, ainsi qu'à l'augmentation de la péréquation, nous conduisent à réévaluer le niveau de certains de nos taux pour 2015.

Ainsi que je vous l'avais indiqué lors de notre DOB, nos taux de fiscalité, restés inchangés depuis 2009, sont parmi les plus faibles du département des Hauts-de-Seine. Cette faiblesse est particulièrement notable sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, dont la moyenne sur l'ensemble des trente-six communes des Hauts-de-Seine (12,16%) est supérieure de près de 4 points au niveau retenu sur le territoire de Montrouge. En ce qui concerne la Taxe d'Habitation, la Ville de Montrouge demeure la deuxième ville la moins imposée du département dans sa catégorie fiscale (communes isolées ou à fiscalité additionnelle), derrière Neuilly-sur-Seine.

Pour autant, il ne nous semble pas opportun de relever le taux de la Taxe d'Habitation, qui pèserait sur l'ensemble des ménages sans distinction de patrimoine. Aussi préconisons-nous de recourir à une variation différenciée des taux, comme nous l'autorise le Code Général des Impôts. Notre objectif est en effet de faire porter l'effort sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Je vous rappelle que notre taux de TFPB s'élève actuellement à 8,36%. A titre de comparaison, le niveau de cette taxe s'élève à 17,37% à Malakoff, 17,42% à Antony, 19,20% à Vanves, 21,62% à Sceaux et 23,00% à Bagneux.

En vertu de l'article 1636 B du CGI, les communes peuvent moduler les variations des taux des trois taxes directes locales et du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), mais des règles de lien encadrent le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et le taux de CFE. Pour ces deux dernières taxes, c'est la variation du taux de Taxe d'Habitation qui en régit l'évolution. En ce qui concerne la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, les communes sont libres d'en diminuer ou d'en augmenter le taux. Dans la mesure où nous n'envisageons pas d'évolution de nos taux de TH, de TFPNB et de CFE, c'est donc bien la TFPB qui sera ajustée pour atteindre le produit nécessaire à l'équilibre du budget.

Ainsi que mentionné en introduction de ce rapport, le produit fiscal (impôts locaux) attendu s'élève à 32 034 K€. Pour atteindre cette valeur, à taux de TH constant, et donc avec des taux de TFPNB et de CFE inchangés, notre taux de TFB doit être porté à 9,19% sur le territoire de Montrouge, ce qui reste tout à fait modeste par rapport aux communes alentours.

En ce qui concerne la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous n'envisageons pas d'en relever le taux. Une fois intégré le produit de la TEOM (3 300 K€), le produit total de fiscalité directe attendu pour 2015 s'élève à 35 334 K€.

Taux soumis à votre vote pour 2015

	Taux Ville de Montrouge proposés pour 2015	Taux 2014 – pour mémoire
Taxe d'habitation	17,13%	17,13%
Taxe sur le Foncier bâti	9,19%	8,36%
Taxe sur le Foncier non bâti	7,72%	7,72%
Cotisation Foncière des Entreprises	17,92%	17,92%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3,05%	3,05%

M. MOULY s'enquiert de ce qui a été voté en conseil communautaire.

M. le Maire l'informe d'une hausse d'environ 6% ; M. MOULY signale que son groupe votera contre puisque les impôts augmentent tant à la communauté de communes qu'à la ville.

M. le maire lui rappelle que le gouvernement a grandement amputé les recettes des collectivités territoriales qu'il convient donc de combler ce trou,

Adopté à la majorité

Vote contre du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche, communiste et indépendant et de M. GILLET

10 - Syndicat du cimetière intercommunal de Chevilly-la-Rue - Vote des impositions annuelles complémentaires pour l'année 2015

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°2015-22

Le montant total de l'imposition à recouvrer par le syndicat au titre de l'exercice 2015 s'élève à 492 232.98€

La répartition de cette imposition s'effectue en fonction du nombre de places attribuées à chaque collectivité territoriale adhérente et se calcule de la façon suivante :

- un premier montant correspondant à 60 % du total des impositions à recouvrer au prorata des inhumations pratiquées dans l'année par chacune des collectivités,
- un second montant égal à 40 % de ce même total au prorata du nombre d'emplacements réservés aux Montrougiens (15 % des places réservées).

En 2014, la Ville de Montrouge n'a procédé à aucune inhumation dans ce cimetière, le montant lui incombant au titre des inhumations est donc nul.

La part de la Commune au titre des emplacements réservés se calcule de la façon suivante :

- 40% du total de l'imposition prévue soit : $492\,232.98\text{ €} \times 40\% = 196\,893.19\text{ €}$

- somme proratisée en fonction du nombre total d'emplacements réservés aux Montrougiens (15% des places réservées) : $196\,893.19\text{ €} \times 15\% = 29\,533.98\text{ €}$

La part d'imposition affectée à la commune de Montrouge est donc de 29 533.98€

Je vous remercie de fixer à 29 533.98 € le montant des contributions directes à recouvrer au titre de l'exercice 2015 sur les contributions de la Ville de Montrouge pour le compte du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Convention de maîtrise d'ouvrage et de financement des travaux portant sur la réalisation de la cour de l'école aménagée dans l'ilôt Maurice Arnoux - Avenant n°1

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2015-23

Par délibération du 25 septembre 2014, vous avez autorisé le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement des travaux portant sur la réalisation de la cour de l'école aménagée dans l'ilôt Maurice Arnoux.

La convention prévoit en son article 3 les modalités de remboursement par la ville à l'AFTRP des travaux réalisés pour la cour d'école : 70% à la réception de la cour provisoire et le solde à la réception de la cour définitive.

Il apparaît souhaitable aujourd'hui, la ZAC étant proche de son achèvement, de différer à la clôture de la ZAC le remboursement par la ville du coût des travaux réalisés par l'AFTRP, et à

en permettre le paiement par imputation sur les sommes dues par l'AFTRP à la ville au titre de la clause de retour à meilleure fortune prévue dans la convention d'aménagement du 12 mai 2000.

L'avenant, que vous voudrez bien m'autoriser à signer, vise donc à modifier l'article 3.2 de la convention signée le 24 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

1 - Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité et pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2015-24

Comme chaque année pour assurer la continuité du service, la ville doit recruter du personnel saisonnier afin de pallier l'absence des agents bénéficiant de leurs congés annuels sur la période estivale.

Par ailleurs, les services Enseignement, Jeunesse-prévention et Sports recrutent un nombre important de personnels pour assurer l'accueil des enfants pendant les temps péri et extra scolaires. Il convient donc de créer, en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-247 du 12 mars 2012 – et notamment son article 3 :

1/- D'une part, 47 emplois pour accroissement saisonnier d'activité sur la période courant du mois de juin au mois de septembre, représentant 4 emplois en équivalent temps-plein (ETP) ; les agents recrutés sur ces emplois seront rémunérés en référence au 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Les emplois considérés se répartissent comme suit :

- . Services administratifs divers : 7 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- . Centre d'action sociale : 2 emplois d'agent social de 2^{ème} classe
- . Médiathèque : 2 emplois d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
- . Enseignement : 12 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe (entretien et gardiennage des locaux)
- . Centre municipal de santé : 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe (entretien des locaux), 2 emplois d'agent social de 2^{ème} classe (maintien à domicile)
- . Espaces verts : 6 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- . Propreté : 8 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- . Sports (Aquapole) : 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe (entretien et gardiennage des locaux) et 4 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives (maîtres-nageurs sauveteurs)

2/- D'autre part, 175 emplois pour accroissement temporaire pour le fonctionnement des services sur les temps péri et extra scolaires, représentant 120 emplois en équivalent temps plein ; les agents recrutés sur ces emplois seront recrutés par application des taux fixés par délibération du conseil municipal du 27 juin 2001.

Les emplois considérés se répartissent comme suit :

- . 130 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- . 10 emplois d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- . 20 emplois d'animateur
- . 15 emplois de conseiller des activités physiques et sportives

Je vous propose d'approuver la création de ces emplois et d'engager sans attendre la campagne de recrutement.

Adopté à l'unanimité

2 - Plan de formation des agents municipaux - Années 2015 et 2016

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2015-25

L'article 22 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 reconnaît aux fonctionnaires le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie. Pour l'application du droit établi par le statut général, la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 fixe les principes généraux en matière de formation des fonctionnaires territoriaux. Elle étend également aux agents non titulaires la possibilité de suivre des actions de formation tout en continuant à percevoir une rémunération.

En matière de formation des agents, il convient de distinguer :

- La formation statutaire obligatoire, dont les modalités de mise en œuvre sont définies par le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 ;
- La formation non statutaire, accordée sous réserve des nécessités du service, dont les modalités de mise en œuvre sont définies par le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007.

Pour l'organisation de la formation non statutaire, ou facultative, de leurs agents, les collectivités territoriales sont tenues d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel (art. 7 loi n°84-594 du 12 juil. 1984), qui détermine le programme des actions entrant dans le cadre :

- de la formation obligatoire d'intégration et de professionnalisation ;
- de la formation de perfectionnement ;
- de la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique.

Il constitue le document prévisionnel qui recense les projets de formations conformément aux orientations définies par la collectivité. Il dégage des actions de formations prioritaires, collectives ou individuelles.

Le projet de plan de formation qui vous est proposé aujourd'hui a été soumis pour avis au comité technique le vendredi 27 mars 2015, en vertu de l'article 33 de la loi précitée n°84-53.

Etabli pour deux ans, 2015 et 2016, le document est issu d'un travail de partenariat entre le service formation du Pôle Emploi et Compétences de la Direction des Ressources Humaines et l'ensemble des services de la collectivité. Il est le produit d'une démarche collective entre l'expression des besoins des agents (phase de recensement des besoins) et la réponse aux objectifs collectifs (phase d'harmonisation des orientations collectives) des services de la Ville.

Il vous est proposé aujourd'hui d'organiser la formation des agents municipaux en privilégiant cinq axes prioritaires.

1 - L'acquisition de savoirs fondamentaux

Il s'agit des dispositifs visant à aider les agents à consolider les savoirs de base ou à se perfectionner en vue de la préparation des concours et examens professionnels.

2 - L'accompagnement au maintien des compétences

Cet axe englobe toutes les actions liées au perfectionnement et maintien des compétences, ainsi qu'aux évolutions du service public (techniques, juridiques, ..).

Il s'agit également d'accompagner l'évolution des projets de service et de faciliter l'appréhension du changement par les agents. Dans cette perspective, la Ville entend tout particulièrement développer les orientations suivantes :

- Aider les agents à identifier leur rôle et leur place au sein du service public, et les aider à ajuster leur capacité d'initiative au service du public et développer leurs qualités relationnelles face aux administrés.
- Poursuivre la professionnalisation des animateurs dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires ; il s'agit de permettre à chacun de se constituer une « boîte à outils » pour la conception et la mise en œuvre de projets d'activités.
Accompagner les agents dans l'appropriation des outils bureautiques.

- Accompagner les professionnels de la petite enfance dans l'accueil des enfants en situation de handicap et leur famille.
- Accompagner les évolutions techniques en cours concernant la gestion des espaces verts : installation d'équipements nouveaux, mise en place d'une gestion différenciée des espaces, etc.
- Conforter le plan de maîtrise sanitaire dans les cuisines des équipements municipaux ; il s'agit de maintenir ou renforcer les compétences et les pratiques mises en œuvre pour l'application des règles HACCP.
- Favoriser l'individualisation des parcours ; il s'agit notamment ici de développer les compétences de la DRH et des managers pour l'accompagnement des agents en situation de reconversion professionnelle, voulue ou forcée en raison d'un handicap, de renforcer l'outillage technique et juridique à cet effet et de développer la fonction de conseil qui incombe à la DRH. Par cette orientation, sont recherchés tout à la fois le maintien de l'employabilité des agents et la valorisation des potentiels.
- Accompagner les cadres dans l'exercice de leurs fonctions managériales. Plusieurs objectifs sont poursuivis dans ce cadre :
 - . Etoffer les outils de mise à distance, de réflexion face à des situations individuelles ou collectives difficiles ;
 - . Favoriser l'identification des situations individuelles difficiles, dans une optique de prévention des risques psycho-sociaux, ainsi que les rôles et place des différents acteurs susceptibles d'intervenir dans ce cadre : médecin de prévention, DRH, assistant social, etc. ;
 - . Favoriser l'appropriation des outils RH et approfondir les connaissances statutaires des encadrants.

3 - Les dispositifs qualifiants

Il s'agit des dispositifs visant la qualification des agents ; deux orientations sont retenues :

- L'accompagnement des agents dans la validation des acquis et de l'expérience (VAE) ;
- L'accompagnement des agents dans la préparation de diplômes.

Sont principalement concernés les agents des services « petite enfance » et « jeunesse », soumis à des normes exigeantes en termes de taux d'encadrement et niveau de qualification. Sont également concernés les agents affectés aux services propreté et collecte, l'exercice des missions exigeant des qualifications particulières pour la conduite de véhicules (poids lourds) ou engins spéciaux.

Dans le plan de formation 2015-2016, il est suggéré d'ajouter un objectif de qualification de formateurs internes. La formation interne, déjà mise en œuvre pour la formation des agents au dispositif d'évaluation (entretien annuel) et la certification à la conduite d'engins spéciaux (CACES) pourrait ainsi être développée dans les domaines suivants :

- formation des agents à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP),
- accompagnement des agents dans la préparation des concours et examens professionnels.

Enfin, il est proposé d'étendre la VAE aux auxiliaires de vie sociale relevant du service de maintien à domicile souhaitant s'engager dans une qualification d'aide-soignante et rejoindre ainsi le service des soins infirmiers à domicile.

4 - La sécurité des biens et des personnes

La réglementation en matière de sécurité des biens et des personnes amène la collectivité à engager des actions de formation pour le personnel de la ville. Ainsi, les formations initiales et les recyclages représentent un investissement important de la part de la collectivité et un suivi rigoureux des échéances.

Dans ce domaine, la Ville entend poursuivre les actions engagées il y a plusieurs années :

- Accueil sécurité
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau 1 et 2 (pour les personnels soignants uniquement)

- Prévention Secours Civique de niveau 1
- Lutte contre l'incendie, manipulation des extincteurs
- Habilitations électriques pour non électricien
- Autorisation de conduite d'engins professionnels.

5 - Le maintien dans l'emploi

Une part importante des missions de la Direction des Ressources Humaines réside dans le reclassement ou la reconversion professionnels des agents.

Par le biais de formations adéquates et de partenariats avec des organismes spécialisés, les agents peuvent bénéficier d'un parcours individuel au plus près de leurs problématiques de maintien dans l'emploi. Il s'agit de les accompagner dans un processus, tout à la fois, de renoncement à un parcours professionnel choisi et d'élaboration d'un nouveau projet professionnel ; de les aider à identifier leurs compétences mobilisables et transposables sur un nouveau métier. L'objectif est ici de placer l'agent comme acteur de son projet professionnel.

Je vous propose d'adopter le plan de formation 2015-2016, représentant pour 2015 un budget de 350 000€ répartis comme suit :

- . 230 000€ au titre de la cotisation obligatoire au Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFTP)
- . 120 000€ au titre de l'enveloppe formation de la Ville

Mme BELHEUR demande comment les agents peuvent accéder au CIF et souhaite connaître l'évolution de l'enveloppe réservée à la formation.

M. le Maire répond que le dispositif CIF est encadré par la législation et que l'an passé l'enveloppe formation était constituée de 230 000€ de versement au CNFPT et 180 000€ pour les formations dispensées par d'autres organismes.

Adopté à la majorité
Abstention de M. GILLET

3 - Indemnité de conseil au trésorier pour l'année 2013

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2015-26

L'indemnité de conseil allouée au trésorier principal est calculée suivant un barème dégressif sur la moyenne annuelle du montant des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Ville (non compris les opérations d'ordre) des trois derniers exercices. Cette indemnité est acquise au comptable sauf avis contraire, mais dûment motivé, du conseil municipal.

L'état des dépenses se rapportant aux années 2010, 2011 et 2012 fait ressortir une moyenne annuelle de 91 585 691,92 €, portant ainsi l'indemnité annuelle de conseil à 9 486,33 € bruts au titre de l'année 2013.

Je vous demande d'accepter le versement de cette indemnité, correspondant à l'application du taux maximal d'indemnisation (100%).

M. GILLET veut savoir pourquoi le taux maximal est retenu pour le calcul de cette indemnité.

M. le Maire répond que le taux est déterminé en fonction du travail réalisé.

Adopté à la majorité
Abstention de M. GILLET

ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

1 - SUBVENTION BACHELIERS 2015

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2015-27

La Ville de Montrouge alloue depuis 1995, une subvention municipale aux bacheliers obtenant une mention bien ou très bien, afin de motiver et récompenser les jeunes montrougiens élèves

de terminale se présentant aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré.

Cette participation municipale concerne tous les lycéens domiciliés à Montrouge, et étudiant dans un établissement scolaire francilien.

Les efforts financiers demandés actuellement par le gouvernement aux collectivités locales nous ont amené naturellement à réfléchir sur le mode et les critères d'attribution de toutes les subventions municipales. Ainsi la subvention attribuée aux bacheliers n'échappe pas à cette analyse qui a permis de constater que :

- le nombre de bénéficiaires augmente d'année en année
- les mentions bien et très bien bénéficient de la même subvention qui était de 780 € en 2014.

Ont sollicités l'attribution de la subvention municipale depuis juillet 2014 à ce jour :

25 jeunes montrougiens titulaires de la mention très bien

35 montrougiens titulaires de la mention bien

26 jeunes bacheliers ne se sont pas encore manifestés à ce jour.

Sachant que l'attribution de cette subvention permet aux jeunes montrougiens de concrétiser certains projets et d'améliorer les conditions matérielles de leurs études supérieures, il n'était pas question de supprimer ce dispositif qui fêtera cette année son vingtième anniversaire. Cependant, je vous propose de créer à partir de cette année 2015, deux niveaux de subvention :

- une subvention de 800 € récompenserait les bacheliers mention Très Bien
- une subvention de 400 € serait attribuée aux titulaires de la mention Bien.

Aussi, pour l'année 2015 je vous propose d'attribuer cette subvention, en fixant le montant maximal de la prise en charge individuelle à 800 € pour les mentions très bien et 400 € pour les mentions bien, dédiée :

- aux frais d'apprentissage à la conduite automobile
- aux frais d'un séjour linguistique
- aux frais d'inscription dans un organisme de formation à l'apprentissage des langues étrangères
- aux frais d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou organisme de soutien aux études supérieures
- aux frais d'acquisition de matériel numérique ou informatique.

M. MOULY estime pour un même nombre de bacheliers mentionnés en 2015 qu'en 2014 l'économie réalisée serait de 12 800€. Il rappelle sa position sur le sujet qui consisterait à ne récompenser que les montrougiens qui fréquentent un établissement de la commune.

M. le Maire rappelle que la première délibération avait été votée en ce sens, mais que les conditions avaient ensuite été modifiées face à l'argument de certaines familles que les établissements montrougiens ne proposaient pas toutes les sections, ce qui n'étaient pas juste pour les lycéens obligés de poursuivre leur scolarité hors de la commune.

Mme DE PABLO pour sa part estime que la différence de montant entre la mention très bien et la mention bien est proportionnellement plus importante que la valeur des résultats obtenus.

M. DROUET votera contre car il estime que tous les niveaux de diplôme méritent d'être récompensés.

M. le Maire souligne que les sections techniques ne sont pas exclues puisque les baccalauréats professionnels ouvrent droit à la subvention.

Adopté à la majorité

Vote contre du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche communiste et indépendant et de M. GILLET

AFFAIRES CULTURELLES

1 - Fixation des tarifs et modalités de vente des billets de la saison culturelle 2015-2016

Rapporteur : Madame FLEURY

Délibération n°2015-28

Dans la perspective de la prochaine saison culturelle, il convient de renouveler les tarifs qui seront appliqués pour les spectacles de la programmation.

Les tarifs proposés ont été élaborés en tenant compte :

- des caractéristiques structurelles du Beffroi, à savoir l'existence de deux salles de spectacle de capacités différentes, avec un zonage en ce qui concerne la Salle Moebius
- des contraintes économiques liées aux différents types d'événements proposés
- des publics ciblés pour chacune des manifestations

BILLETTERIE HORS-ABONNEMENT

1. TARIFS :

Salle Moebius :

Pour cette nouvelle saison, nous vous proposons de reconduire à l'identique les tarifs de la saison 2014-2015 en maintenant les deux zones de placement (parterre / balcon).

Parterre (zone 1)

Catégorie de spectacles		A	B	C
	Plein tarif	30 €	25 €	20 €
	Tarif réduit	25 €	20 €	17 €
	Tarif jeune	14 €	12 €	10 €

Balcon (zone 2)

Catégorie de spectacles		A	B	C
	Plein tarif	20 €	17 €	14 €
	Tarif réduit	17 €	14 €	11 €
	Tarif jeune	12 €	10 €	8 €

Salle Lucienne et André Blin :

Pour cette nouvelle saison, il est également proposé de reconduire les tarifs de la saison 2014-2015, la salle Blin ne connaissant qu'une seule zone de placement.

Catégorie de spectacles		A	B	C
	Plein tarif	30 €	25 €	20 €
	Tarif réduit	25 €	20 €	17 €
	Tarif jeune	14 €	12 €	10 €

Tarifs « réduits » :

Il est soumis la définition suivante des tarifs « réduits » et « scolaires » applicables sur présentation des cartes et justificatifs en cours de validité :

1. Tarif réduit :
Demandeurs d'emploi et autres minima sociaux, titulaires du Pass Améthyste sur présentation de la lettre de confirmation du Conseil Général, familles nombreuses.
2. Tarif jeune et détaxes:
 - Jusqu'à 21 ans inclus et/ou titulaires de la carte d'étudiant,
 - Détaxes professionnelles
 - Groupes à partir de 8 personnes appartenant à une même structure à vocation socioculturelle, caritative, humanitaire ou de santé (associations, hôpitaux, maisons de retraite,...).
3. Tarif fixe « groupes scolaires & jeunesse » : à partir de 10 élèves d'un même établissement dans le cadre d'actions scolaires ou périscolaires :
Tarif unique élève : 4 €
Gratuité pour les accompagnateurs.

2. MODALITES DE VENTE

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux spectacles les plus demandés, il est suggéré de circonscrire à 8 le nombre de billets cessibles à une seule et même personne sur un même spectacle.

ABONNEMENTS

1. FORMULES :

Pour la saison 2015/2016, les propositions sont les suivantes :

- Maintien des tarifs pratiqués sur les trois premières formules d'abonnement
- Fusion des deux dernières formules d'abonnement (Passion et Tour du Monde), ce qui réduit le nombre de formules d'abonnement à 4.
- Mise en place, au sein de la saison culturelle, d'un spectacle « hors-abonnement », accessible uniquement en billetterie individuelle. Pour cette saison 2015/2016, il s'agit du ballet classique « Récits du Royaume des songes ».
- Afin de favoriser la vente des abonnements en ligne et améliorer la fluidité des ventes, déplafonnement du quota de places vendues, par spectacle, en abonnements

Les formules d'abonnement proposées pour 2015/2016 sont les suivantes :

- Abonnement *Découverte* : 60 € - 3 spectacles « en abonnement » au tarif unitaire de 20€
- Abonnement *Au Large* : 90 € - 5 spectacles « en abonnement » au tarif unitaire de 18€
- Abonnement *Fidélité* : 128 € - 8 spectacles « en abonnement » au tarif unitaire de 16€
- Abonnement *Tour du Monde* : à partir de 12 spectacles « en abonnement » à raison de 14€ la place.

2. MODALITES DE VENTE :

Afin de limiter le temps d'attente des abonnés à la billetterie physique, il est suggéré, pour la période d'ouverture prioritaire (juin-juillet 2015), d'arrêter à 4 par personne le nombre d'abonnements pouvant être souscrits.

AUTRES MANIFESTATIONS HORS-ABONNEMENT :

CONFERENCES

La reconduction des tarifs et formules d'abonnement existantes est proposée :

- Plein tarif : 5 € par conférence
- Abonnement « intégral » 8 conférences : 20€
- Abonnement 5 conférences : 15€

SPECTACLES JEUNE PUBLIC

- Confirmation du tarif unique de 5 € (parents/enfants) pour l'intégralité des spectacles jeune public (y compris le « Noël des enfants »).
- Accès des groupes scolaires et centres de loisirs à un tarif préférentiel de 4 € (gratuité pour les accompagnateurs).
- Possibilité, pour chaque enfant, de bénéficier de deux invitations pour la représentation tout public de l'opération « Prenons l'air ».

EVENEMENTS ET AUTRES MANIFESTATIONS :

Une tarification spécifique sera déterminée pour chaque événement dans le respect de la grille tarifaire appliquée aux spectacles de la programmation. Les spectacles pourront donner lieu à un tarif unique (pas de tarif réduit ou tarif jeune) qui ne pourra excéder 20€.

La gratuité pourra être appliquée en fonction de l'objet et de la cible de l'événement (ex : concert du Patrimoine).

Mme DE PABLO s'enquiert du déplafonnement des places des réservations en ligne, M. le Maire lui explique que c'est pour favoriser la réservation en ligne.

Pour la manifestation « Prenons l'air », elle demande si un peu de souplesse serait envisageable car deux places sont parfois insuffisantes en cas de fratrie.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un événement qui rencontre un vif succès et qu'il n'y aurait pas assez de places dans la salle.

Et enfin elle demande s'il ne serait pas possible à des « individuels » de se regrouper pour obtenir un tarif groupe. M. le Maire répond par la négative.

M. GILLET serait favorable à un tarif supérieur de 5€ pour les pleins tarifs estimant que les personnes qui se rendent au spectacle ont les moyens financiers de le faire et qu'il faudrait entreprendre la démarche d'aller chercher les moins favorisés pour les amener à la culture.

M. le Maire rappelle que dans la grille tarifaire proposée des tarifs préférentiels sont entre autres disponibles pour les demandeurs d'emplois et les détenteurs de minima sociaux.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche communiste et indépendant et de M. GILLET

AFFAIRES DIVERSES

1 - Fonds de commerce sis 2 rue Théophile Gautier - adoption du cahier des charges de rétrocession

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2015-29

La ville a la volonté de maintenir l'attractivité commerciale de son centre-ville et de préserver la diversité de son commerce en limitant la concentration d'activités de services préjudiciable à l'animation commerciale et à l'offre de proximité.

Dans le cadre de cette politique volontariste de préservation de la diversité commerciale et artisanale, la Ville a acquis par acte notarié du 11 mars 2015, le fonds de commerce « Chez Pineau » situé 2 rue Théophile Gautier.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et, notamment, des articles L. 214-1 à L.214-3, et R214-11 à R. 214-16 relatifs au droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, la Ville est dans l'obligation de respecter une procédure pour la rétrocession de ce fonds de commerce.

Ainsi, la rétrocession du fonds de commerce passe par la rédaction d'un cahier des charges approuvé en Conseil Municipal (article R. 214-11 du Code de l'urbanisme).

Un avis de rétrocession doit ensuite être affiché en Mairie pendant 15 jours, faisant notamment état de la possibilité de consulter le cahier des charges en Mairie.

A l'issue de cet appel à candidature et examen des projets, le choix du repreneur ou des repreneurs fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Dans le cadre de ces obligations réglementaires, et considérant la situation stratégique du fonds de commerce sis 2 rue Théophile Gautier et la nécessité de maintenir l'attractivité dans son centre ville de Montrouge, la Ville doit procéder à la rétrocession du fonds de commerce au bénéficiaire exclusif de restauration traditionnelle ou snacking de qualité.

Le prix de rachat du fonds de commerce est de 170 000 euros minimum, hors frais d'acte et dépôt de garantie de 3711,14€.

Durée du bail : 9 années entières à compter du 1er juillet 2010

Le loyer du mois d'avril 2015 s'élève à 1855,57€ HT/HC.

Je vous remercie d'approuver le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce.

M. MOULY demande si l'ensemble des candidatures de repreneurs sera présenté à l'assemblée.

M. le Maire reste prudent, s'agissant d'une mise en compétition les règles ressemblent à celles appliquées dans le cadre des appels d'offres. Il n'est pas certain que cela soit autorisé.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe socialiste, europe écologie les verts, radical de gauche communiste et indépendant et abstention de M. GILLET

2 - Mise en œuvre de la gratuité du stationnement pour les personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°2015-30

La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement prévoit la gratuité de toutes les places de stationnement ouvertes au public pour les personnes handicapées titulaires de cartes de stationnement ainsi que pour les tierces personnes qui les accompagnent.

Cette réforme entend répondre à un problème pratique : compte tenu de la difficulté pour les personnes en situation de handicap de trouver une place réservée, celles-ci n'ont d'autre choix que de stationner leur véhicule sur une zone de stationnement payant, se déplacer vers un horodateur, revenir à leur véhicule pour y apposer un ticket de stationnement et réitérer l'opération selon la durée de stationnement autorisée.

Le stationnement sera donc gratuit pour ces personnes, sans limitation de durée, sauf pour les communes qui auront choisi, comme la loi les y autorise, de limiter le stationnement pour une durée qui ne peut être inférieure à 12h.

La loi entre en vigueur le 18 mai 2015 s'agissant du stationnement sur voirie.

Je vous propose donc de prendre acte de l'instauration du stationnement gratuit sur voirie pour les personnes handicapées titulaires de cartes de stationnement ainsi que pour les tierces personnes qui les accompagnent et de limiter à 48 heures la durée de ce stationnement.

Adopté à l'unanimité

3 - Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement

Rapporteur : Mme HIRIGOYEN

Délibération retirée du présent ordre du jour et reportée à une séance ultérieure.

4 - Cession à titre gratuit de matériel informatique réformé

Rapporteur : M. HUREAU

Délibération n°2015-31

Le renouvellement du parc informatique de la Commune nous conduit régulièrement à réformer une partie de notre matériel. Le Code général de la propriété des personnes publiques autorise les collectivités territoriales à céder gratuitement les matériels informatiques dont elles n'ont plus l'emploi, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 300 €, « aux associations de parents d'élèves, aux associations de soutien scolaire et aux associations d'étudiants ».

Or, il arrive que la Commune soit sollicitée par des associations dont l'objet est autre. Dans cette hypothèse, il convient qu'une délibération du conseil municipal autorise une telle cession. Afin de gagner en réactivité, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser, par décision, ce type de cession, étant précisé qu'il sera demandé aux associations concernées de s'engager, par écrit, à n'utiliser les matériels qui leur sont cédés que pour l'objet prévu par leurs statuts, à l'exclusion de tout autre. En outre, elles ne pourront, naturellement, procéder à la cession, à titre onéreux, des biens ainsi alloués.

Adopté à l'unanimité

5 - CMS terrain de stage pour les internes en médecine générale.

Rapporteur : Madame COLAVITA

Délibération n°2015-32

Dans le cadre de leur cursus, les Internes en Médecine Générale (IMG) qui envisagent d'exercer en ville peuvent effectuer le Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (SASPAS). Ce dernier est réalisé en fin de formation.

L'atout du SASPAS est d'effectuer un stage en dehors de l'hôpital et de permettre à l'IMG de réaliser seul des consultations. Cette autonomie est relative, l'IMG est supervisé par un Maître de Stage des Universités qui est toujours joignable et avec lequel il a des temps d'échanges, soit au cours de la consultation (par téléphone) soit en dehors pour approfondir ses connaissances.

Il s'agit d'une supervision indirecte permanente qui engage la responsabilité médicale du Maître de Stage des Universités pour toutes les consultations réalisées par l'IMG.

Les Centres de Santé ont la possibilité d'être terrain de stage. Cela permet de faire découvrir ces établissements qui allient le travail regroupé au statut salarié : deux thématiques plébiscitées par les futurs médecins.

Le SASPAS est pour la Ville un moyen de faire connaître son Centre de Santé aux futurs médecins, de mettre en avant la coordination médicale, l'interdisciplinarité et une offre de soins étendue.

Dans un contexte de démographie médicale tendu, c'est un atout pour aider le CMS à recruter ses futurs médecins.

Notre accession à la participation de la fin de formation des Internes en Médecine Générale est une reconnaissance de la qualité de l'organisation du CMS par l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Chaque médecin du CMS, agréé Maître de Stage des Universités, pourra proposer à la Ville un interne pour effectuer un Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée. L'interne serait présent en moyenne 3 demi-journées par semaine sur les périodes de novembre à avril ou de mai à octobre. Selon les disponibilités des cabinets de consultation, le CMS accueillerait les internes dans les mêmes conditions que les praticiens vacataires.

La rémunération, les indemnités compensatrices d'avantages en nature, le remboursement partiel du titre de transport et charges sociales de l'IMG seront intégralement prises en charge par l'AP-HP.

Le Maître de Stage des Universités pourrait bénéficier d'une gratification de 175 euros bruts mensuels sur la période d'accueil du stagiaire.

Pour sa part, le CMS percevra l'intégralité de la facturation des consultations réalisées par l'Interne en Médecine Générale.

Je vous prie de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

6 - Développement d'un partenariat ville/hôpital dans le cadre de consultations en urologie au Centre Municipal de Santé.

Rapporteur : Madame COLAVITA

Délibération n°2015-33

Dans le cadre de l'extension de l'offre de soins du Centre Municipal de Santé (CMS), le Conseil Municipal avait voté le 20 juin 2013 la création de nouvelles spécialités, dont l'urologie. Mais pour cette spécialité, il est difficile à recruter.

Nous pouvons faire de cette contrainte une opportunité. Ceci, en nous rapprochant d'un hôpital pour une mise à disposition d'un praticien hospitalier. Ce faisant nous renforcerons

l'implantation du CMS dans le territoire de santé et nous améliorerions notre visibilité par les professionnels de santé.

Ainsi, le CMS pourrait s'engager dans un partenariat ville/hôpital qui aurait l'avantage d'améliorer l'accès des patients vers les services concernés, tout en restant dans le cadre d'une tarification sans dépassement d'honoraires.

Cette coopération a pour objectif de créer une filière de soins structurante par la mise en place de consultations hospitalières avancées (délocalisées). Ces dernières visent à désengorger l'hôpital, ce qui lui permet de se recentrer sur ses missions, tout en développant des consultations de proximité.

Dans le cadre d'une convention, le service d'urologie de l'hôpital Saint Joseph mettrait à disposition du CMS un praticien, contre rémunération d'un dédommagement aligné sur le coût des vacations au CMS. Cette opération serait donc sans surcoût pour la ville. Le temps de présence de l'urologue serait de 4 heures (2 vacations) soit l'ensemble des vacations votées par le Conseil Municipal.

La mise en œuvre s'inscrit dans l'organisation actuelle, elle ne nécessite pas de dépenses nouvelles. Le coût du praticien étant déjà intégré dans le budget des ressources humaines.

Le CMS serait le seul à proposer cette spécialité sur la ville de Montrouge.

Je vous prie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

7 - Organisation du concours des pavillons et balcons fleuris - année 2015

Rapporteur : Mme HIRIGOYEN

Délibération n°2015-34

La commune place l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie parmi ses priorités, elle mène ainsi une politique dynamique en matière d'espaces verts et de fleurissement.

Depuis des années la Ville organise le concours des balcons fleuris pour inviter les Montrougiens à participer activement à l'aménagement et l'embellissement de leur cadre de vie. Dans le même esprit ce concours a été étendu aux pavillons dont le jardin est visible de la rue. Le concours est donc ouvert à tous les montrougiens sur inscription auprès de la Direction Générale des Services Techniques entre le 1^{er} mai 2015 et le 30 juin 2015. Le montant maximum par prix étant réparti comme suit :

Prix des balcons fleuris

1er prix 150 €	(prise en charge sur achat)
2ème prix 100 €	(prise en charge sur achat)
3ème prix 75 €	(prise en charge sur achat)
Du 1er au 5 ème prix	Une journée détente, agrémentée d'un repas

Prix des pavillons ou immeubles d'habitation fleuris

1er prix 150 €	(prise en charge sur achat)
2ème prix 100 €	(prise en charge sur achat)
3ème prix 75 €	(prise en charge sur achat)
Du 1er au 5ème prix	Une journée détente, agrémentée d'un repas

Les prix du concours seront attribués par le jury composé d'élus municipaux assistés d'un fonctionnaire territorial spécialisé dans le domaine floral, ayant voix consultative.

Je vous remercie d'approuver le règlement du concours des pavillons et balcons fleuris, saison 2015.

Adopté à l'unanimité

8 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice de M. Jean-Loup METTON

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2015-35

Une lettre anonyme a récemment été adressée à un certain nombre de conseillers municipaux. Cette missive diffamatoire, non datée, ni signée, se trouve être la copie d'une correspondance supposément adressée à l'ancien Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Nanterre. Des allégations calomnieuses y sont rapportées, à l'endroit de fonctionnaires municipaux et du premier magistrat de la Commune.

Aux termes des articles L. 2123-34 et L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales, la Commune est tenue d'accorder sa protection aux élus « contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions ». La jurisprudence est, à ce titre, venue préciser qu'il y avait menace ou attaque, susceptible de donner droit à la protection administrative, en cas de dénonciation dans une lettre anonyme.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Loup METTON, Maire de MONTROUGE. Ce dernier pourra ainsi voir sa plainte ou le recours qu'il voudrait déposer ou engager garanti(e) par le contrat de protection juridique souscrit par la Commune.

M. le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Mme FAVRA qui fait lecture du rapport et met aux voix la délibération.

Adopté à l'unanimité
M. METTON ne prend pas part au vote

QUESTIONS DIVERSES

Mme DE PABLO souhaite savoir si le commerçant récemment arrivé sur le marché de la Place Jules Ferry, et qui est déjà parti, sera remplacé et d'autres parts si les problèmes d'installation des commerçants ont été résolus.

M. CARRE fait état de l'intervention du service de la réglementation urbaine de la ville et informe que depuis il n'a pas été informé que les soucis se soient reproduits.

M. le Maire souligne la difficulté de survie des marchés qui sont cependant un lieu de rencontre et de convivialité pour la population des quartiers.

La séance s'achève à 22h 37
